



Le **Courrier** Une fenêtre ouverte sur le monde

Mars 1975 (XXVIII^e année) 2,80 francs français

**ANNÉE
INTERNATIONALE
DE LA
FEMME**

**Année
internationale
de la femme**

**TRÉSORS
DE L'ART
MONDIAL**

97

Égypte

**L'essor
au féminin**

Elle danse et prend son vol, réduite à la forme pure, comme si l'artiste de la Vallée du Nil qui la modela il y a quelque six millénaires avait voulu, en éliminant tout détail accessoire, qu'elle défiât le temps... Cette statuette prépharaonique de terre cuite peinte, haute de 30 cm à peine, semble susciter du fond des âges le nouvel essor de la vie au féminin. Car les femmes cherchent encore aujourd'hui à se dégager de la gangue contraignante où les ont trop souvent et trop longtemps tenues tabous et préjugés.

Photo © Musée de Brooklyn (États-Unis). Tiré de "Les grandes dames de l'archéologie" par Henri-Paul Eydoux, Éd. Plon, Paris, 1964



PUBLIÉ EN 15 LANGUES

Français	Arabe	Persan
Anglais	Japonais	Hébreu
Espagnol	Italien	Néerlandais
Russe	Hindi	Portugais
Allemand	Tamoul	Turc

Mensuel publié par l'UNESCO
Organisation des Nations Unies
pour l'Éducation,
la Science et la Culture

Ventes et distributions :
Unesco, place de Fontenoy, 75700 Paris
Belgique : Jean de Lannoy,
112, rue du Trône, Bruxelles 5

ABONNEMENT ANNUEL : 28 francs français. Envoyer les souscriptions par mandat C.C.P. Paris 12598-48, Librairie Unesco, place de Fontenoy, 75700 Paris.
Reliure pour une année : 24 francs

Les articles et photos non copyright peuvent être reproduits à condition d'être accompagnés du nom de l'auteur et de la mention « Reproduits du Courrier de l'Unesco », en précisant la date du numéro. Trois justificatifs devront être envoyés à la direction du Courrier. Les photos non copyright seront fournies aux publications qui en feront la demande. Les manuscrits non sollicités par la Rédaction ne sont renvoyés que s'ils sont accompagnés d'un coupon-réponse international. Les articles paraissant dans le Courrier de l'Unesco expriment l'opinion de leurs auteurs et non pas nécessairement celle de l'Unesco ou de la Rédaction.

Bureau de la Rédaction :
Unesco, place de Fontenoy, 75700 Paris, France

Directeur-Rédacteur en chef :
Sandy Koffler

Rédacteurs en chef adjoints :
René Caloz
Olga Rödel

Secrétaires généraux de la rédaction :
Édition française : Jane Albert Hesse (Paris)
Édition anglaise : Ronald Fenton (Paris)
Édition espagnole : Francisco Fernández-Santos (Paris)
Édition russe : Georgi Stetsenko (Paris)
Édition allemande : Werner Merkli (Berne)
Édition arabe : Abdel Moneim El Sawi (Le Caire)
Édition japonaise : Kazuo Akao (Tokyo)
Édition italienne : Maria Remiddi (Rome)
Édition hindie : Sayed Assad Ali (Delhi)
Édition tamoule : N.D. Sundaravadivelu (Madras)
Édition hébraïque : Alexander Broïdo (Tel-Aviv).
Édition persane : Fereydoun Ardalan (Téhéran)
Édition néerlandaise : Paul Morren (Anvers)
Édition portugaise : Benedicto Silva (Rio de Janeiro)
Édition turque : Mefra Telci (Istanbul)

Rédacteurs :
Édition française : Philippe Ouannès
Édition anglaise : Roy Malkin
Édition espagnole : Jorge Enrique Adoum

Illustration : Anne-Marie Maillard

Documentation : Christiane Boucher

Maquettes : Robert Jacquemin

Toute la correspondance concernant la Rédaction doit être adressée au Rédacteur en Chef.

ANNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

4 LA FEMME DANS LE MONDE

Un bilan de 30 ans
par Helvi L. Sipilä

8 VERS L'EMANCIPATION DE LA FEMME

Quelques étapes

10 A TRAVAIL EGAL, SALAIRE EGAL

1 — 562 millions de femmes
travaillent hors de leur foyer

14 2 — Quand les femmes travaillent
deux fois plus que leurs maris

**11 ETUDIANTES AUJOURD'HUI
RESPONSABLES DEMAIN**

**18 LES FEMMES ET L'ANALPHABETISME
LES FEMMES ET LA SCOLARISATION**

20 LES FEMMES A L'UNIVERSITE

**21 « POUR NOUS, AFRICAINES,
L'EGALITE NE SUFFIT PAS... »**

par Thelma Awori

**26 CARNET DE NOTES
D'UNE JEUNE BIRMANE**

par Khin Myo Than

28 « MACHISMO » OU LA SUPREMATIE DU MALE

Un mythe qui a la vie dure
par Hernan San Martin

33 NOS LECTEURS NOUS ECRIVENT

34 LATITUDES ET LONGITUDES

2 TRESORS DE L'ART MONDIAL

Année internationale de la femme
L'essor au féminin (Egypte)

Notre couverture



Dans la plupart des secteurs de l'enseignement supérieur, la discrimination à l'encontre de la femme reste fortement marquée dans presque tous les pays du monde. C'est ce que révèle, entre autres, une étude sur l'enseignement supérieur que vient de réaliser l'Unesco et dont nous rapportons d'éloquentes constatations dans ce numéro (voir pages 11 et 18) consacré à l'Année internationale de la femme. Notre photo : détail d'une grande peinture murale ornant la Maison des arts de l'Université de Concepcion, au Chili ; intitulée « Présence de l'Amérique latine », c'est une œuvre du peintre mexicain Jorge Gonzalez Camarena.
Photo Unesco/Peter Larsen

La maquette de ce numéro a été spécialement réalisée par une jeune graphiste française, Claude Verne, Paris.

LA FEMME DANS LE MONDE

Un bilan de trente ans



L'année 1975 a été proclamée par les Nations Unies *Année internationale de la femme* afin que, partout, des efforts nouveaux soient engagés dans la lutte contre les discriminations dont les femmes sont victimes. Ce numéro du *Courrier de l'Unesco* est entièrement consacré à ce problème. Il s'ouvre par l'article ci-dessous de Mme Helvi L. Sipilä, Sous-secrétaire général au développement social et aux affaires humanitaires des Nations Unies, et Secrétaire général de l'Année internationale de la femme. Mme Sipilä, qui est le fonctionnaire de plus haut rang parmi le personnel féminin de l'ONU, dresse ici un bilan saisissant : les progrès accomplis dans les trente dernières années et le chemin qui reste à parcourir pour que la femme puisse participer réellement, dans tous les pays, et en pleine égalité avec les hommes, à la vie sociale, politique, économique et culturelle. Le *Courrier de l'Unesco* a l'intention de consacrer son numéro double d'août-septembre 1975 à d'autres aspects de cette question.

par Helvi L. Sipilä

DEPUIS la fondation des Nations Unies en 1945, la situation et le statut des femmes dans le monde ont connu de grands progrès. C'est ainsi que pour leur reconnaître des droits politiques, économiques, sociaux et familiaux égaux à ceux des hommes, de nombreuses initiatives ont été prises et continuent de l'être dans le domaine légal. Les traditions, les attitudes et les coutumes millénaires ne peuvent cependant qu'évoluer lentement et le fossé entre la loi et la réalité demeure profond.

Dans le domaine politique, par exemple, le droit de vote pour les femmes n'existait pas encore, en 1945, dans le tiers environ des cinquante et un Etats



HELVI L. SIPILÄ, juriste finlandaise, est, dans le cadre de ses fonctions indiquées ci-dessus, Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies pour l'Année internationale de la femme qui se tiendra à Mexico du 19 juin au 2 juillet 1975. Mme Sipilä a participé aux travaux de divers comités

gouvernementaux finlandais pour la législation sur le mariage et la protection de l'enfance. Elle a été présidente de la Fédération internationale des femmes juristes (1954-1956); présidente, aux Nations Unies, de la Commission de la condition de la femme (1967). Depuis 1970, elle est vice-présidente du Conseil international des femmes.



► membres des Nations Unies ; aujourd'hui, et dans cent vingt-quatre États membres, les femmes sont légalement électrices et éligibles au même titre que les hommes.

Cependant, le pourcentage de femmes occupant des postes clés à un niveau local, national ou international reste faible. En Nouvelle-Zélande, par exemple (première nation au monde à avoir accordé le droit de vote aux femmes en 1893), 92 pour cent des candidats et 95 pour cent des élus aux élections de 1972 ont été des hommes. En Egypte, aux élections de 1967, le taux d'abstention des femmes a été de 76 pour cent.

Au niveau international, le tableau est également désolant. En 1973, par exemple, lors de la 28^e Assemblée générale des Nations Unies, il n'y avait que 180 déléguées pour 2369 délégués. Aucune femme dans les délégations de cinquante-cinq pays et une seule femme dans les délégations de quarante-quatre pays.

Dans le domaine économique aussi, des progrès considérables ont été accomplis au cours des vingt-cinq dernières années.

En 1945, le droit des femmes au travail et à des conditions de travail égales (y compris le problème épineux du salaire égal pour un travail égal) a été âprement discuté, même au sein de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Aujourd'hui, ces problèmes sont devenus des « droits », reconnus comme tels et appliqués dans la pratique même si cette application est lente et progressive.

Un certain nombre de conventions et de recommandations adoptées par l'OIT ont servi de jalons pour faire accepter ces droits par l'opinion publique, en particulier la *Convention concernant l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale* (1951), ainsi que la *Convention concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession* (1958).

Néanmoins, les quelque 562 millions de femmes qui représentent 34 pour cent de l'effectif mondial des travailleurs (38 pour cent dans les pays industrialisés et 32 pour cent dans les pays en voie de développement) sont cantonnées dans un petit nombre d'emplois n'exigeant que peu de qualifications et de responsabilité et, par conséquent, peu rémunérés. Dans la pratique, leur travail n'est pas considéré comme de valeur égale à celui des hommes et, pour un même travail, leur paye est souvent inférieure à celle des hommes.

En outre, ces chiffres ne tiennent pas compte des millions de femmes qui peinent du matin jusqu'au soir à des tâches agricoles ou ménagères non payées. Aucune statistique n'existe pour nous dire quel est le nombre des femmes qui vivent dans de telles conditions ni quelle est l'importance de leur production et de leur rendement.



Cette colombe stylisée, répétée sous diverses formes dans ces deux pages, est l'emblème choisi par les Nations Unies pour l'Année internationale de la femme. Cet emblème a été conçu par Valerie Pettis, dessinatrice de l'atelier Henry Dreyfuss Associates, New York.

Les données statistiques sur les différences entre salaires masculins et féminins dans différentes professions sont fort peu précises. Toutefois, les études de l'OIT indiquent que les salaires féminins ne représentent qu'environ 50 à 80 pour cent des salaires masculins pour le même temps de travail, et cela même dans nombre de pays industrialisés.

La concentration des femmes dans des situations peu élevées se retrouve au sein même de l'Administration des Nations Unies : près de 80 pour cent du personnel de bureau est constitué par des femmes, contre 20 pour cent seulement du personnel d'encadrement.

En ce qui concerne l'instruction, peu de gens, aujourd'hui, voudraient refuser aux femmes le droit d'en bénéficier au même titre que les hommes. Pourtant et dans bien des pays, les femmes

subissent de graves désavantages à tous les niveaux : primaire, secondaire et supérieur.

C'est dans le monde développé surtout que, grâce à des mesures éducatives, quelques progrès ont été réalisés pour supprimer les préjugés et les attitudes discriminatoires qui prennent origine dans les stéréotypes sur le rôle respectif des sexes. Ces progrès sont en partie le fruit de quelques mesures : réformes dans l'établissement des programmes ; souplesse accrue dans le choix des matières : garçons et filles, par exemple, étudient autant les mathématiques, les sciences et l'enseignement ménager ; ils reçoivent également une éducation sexuelle et familiale.

Quelle que soit l'importance de l'analphabétisme, le pourcentage de femmes illettrées est toujours plus élevé que celui des hommes. En 1960, le taux d'analphabétisme était de 33,5 pour cent pour les hommes et de 44,9 pour les femmes. En 1970, ces taux étaient respectivement de 28 et de 40,3 pour cent. En Afrique et dans les États arabes, qui dans ce domaine ont les taux les plus élevés, ils sont tombés de 88,5 à 83,7 pour cent et de 90,7 à 85,7 pour cent au cours de la même décennie.

Malgré les efforts particuliers consentis par nombre de pays pour la création de classes d'alphabétisation des adultes, les cours sont beaucoup moins suivis par les femmes que par les hommes. Cela est dû principalement à des facteurs tels que la distance à parcourir pour aller à l'école, les difficultés qui s'opposent aux trajets de nuit, les travaux ménagers, les mariages précoces, les attitudes archaïques et le manque de locaux et de personnel enseignant.

Dans diverses parties du monde, l'accès des jeunes filles et des femmes à l'éducation dépend aussi du niveau de développement général du pays. Mais des différences dans les programmes, dans les méthodes d'enseignement et dans les matières enseignées aux filles et aux garçons continuent d'exister même dans les pays industrialisés où, pourtant, l'école primaire est obligatoire. L'une des conséquences de cet état de fait, c'est qu'il y a une majorité de femmes dans certains métiers alors que dans d'autres, elles sont peu ou pas du tout représentées.

Théoriquement, le choix d'un métier existe, mais ce « choix » est, dans une large mesure, faussé par l'éducation reçue dès la prime enfance, éducation différente pour les garçons ou pour les filles. Une telle différence existe aussi dans la formation professionnelle et entraîne des chances différentes pour l'obtention d'un emploi, des salaires différents et des hiérarchies professionnelles différentes, quels que soient les principes d'égalité proclamés par la loi.

La tendance vers l'amélioration du statut légal des femmes s'est accélérée de façon notable ces dernières

années et le principe des droits égaux est actuellement reconnu et inscrit dans les lois fondamentales de nombreux pays.

Dans la plupart des pays, les changements significatifs ne sont intervenus que depuis 1945, bien qu'en certains cas l'égalité légale ait théoriquement existé depuis le début de ce siècle (comme dans l'Europe du Nord et de l'Est).

Le principe d'égalité en matière de droit civil, et surtout de droit familial, n'a pas encore été universellement reconnu, bien que ces dernières années des tendances notables en ce sens se soient affirmées. Des réformes récentes ou en cours de réalisation ont aboli la législation discriminatoire à l'encontre des femmes et plusieurs pays ont promulgué des lois visant à un partage plus équitable des droits et des responsabilités à l'intérieur de la famille.

Les lois promulguées dans certains pays (Brésil, France, Côte-d'Ivoire, Luxembourg, Monaco), ces vingt dernières années, révèlent, par exemple, une volonté très nette d'établir une collaboration plus équilibrée entre époux lorsqu'il s'agit de prendre des décisions ; d'établir un partage plus équitable (fondé sur les moyens d'existence des deux membres du couple) des acquêts, lors de la dissolution du mariage (Autriche, Canada, France, Monaco) ; d'établir la reconnaissance du travail de la ménagère comme une contribution aux avoirs de la famille, avoirs devant être partagés entre les époux (ou leurs héritiers) lors de la dissolution du mariage (Europe de l'Est et, depuis 1970, Royaume-Uni).

Certains pays ont, pour la première fois, adopté une législation reconnaissant les droits à l'héritage de l'époux survivant (France), ainsi que l'égalité des droits et devoirs des parents dans l'intérêt primordial de l'enfant. C'est aussi dans l'intérêt de l'enfant que l'on a accordé le statut de parent à la mère célibataire (Autriche, Suède).

Dans plusieurs pays, les lois régissant le divorce ont été quelque peu libéralisées. Ainsi, le divorce qui était interdit dans certains pays, y est maintenant autorisé (Italie, depuis 1974, Monaco, depuis 1970). Depuis 1971, en Afghanistan, la femme a le droit de divorcer dans certaines conditions, alors que précédemment, le divorce était le privilège du mari. Dans d'autres pays, le divorce a été rendu plus facile pour les deux époux (Suède, Etat de New York aux Etats-Unis).

Dans de nombreux pays, le mari est encore reconnu par la loi comme le « chef de famille » et joue le rôle prépondérant dans la vie du ménage ; la femme est reléguée dans une position inférieure et n'a légalement pas ou peu le droit d'intervenir dans des décisions qui l'engagent, elle et les autres membres de la famille.

Dans certains de ces pays, le Code stipule même que la femme doit obéir



sance à son mari (Ethiopie, Jordanie, Mali, Tunisie). Elle peut avoir besoin de l'autorisation de son mari ou du tribunal pour contracter, tenter des actions en justice ou être poursuivie (Equateur, Haïti, Mexique, Philippines et Uruguay). Ses droits de propriété peuvent être limités suivant le régime sous lequel le contrat de mariage a été conclu. Son droit au travail peut être soumis à l'autorisation expresse ou tacite du mari (Burundi, Equateur : entreprises commerciales ou industrielles seulement, Mali : entreprises commerciales).

Bien que la jurisprudence moderne ait de plus en plus tendance à reconnaître l'importance du travail féminin à l'extérieur du foyer, le rôle de « gardienne du foyer », tant du point de vue du développement économique général que des besoins personnels ou familiaux, reste dévolu à la femme par tradition et coutumes sociales, mais parfois aussi par la loi. On attend de la femme que, durant le mariage, elle joue ce rôle sans compensation financière. Ce que la loi peut formuler tant explicitement qu'implicitement grâce à diverses clauses légales concernant l'entretien de la femme et du foyer,

quand ces dépenses incombent au mari.

Ce problème est de première importance lorsque l'on étudie les moyens à mettre en œuvre pour augmenter les chances des femmes d'accéder à des emplois convenablement rémunérés et de participer au développement général. Dans certains pays, gouvernements et organismes nationaux de planification commencent à comprendre que les fonctions devraient être plus équitablement réparties entre les sexes de façon à ce que hommes et femmes puissent chacun avoir leur part de responsabilités familiales et de travail rémunéré.

On reconnaît aussi peu à peu que les politiques tendant à donner aux femmes une place égale à celle des hommes dans la vie économique n'avaient aucune chance de réussir tant que la responsabilité traditionnelle des femmes pour tout ce qui concerne les enfants et le foyer était maintenue.

Il est un domaine où l'égalité ne peut exister et c'est celui de la maternité. Le résultat de l'absence de participation des femmes à l'élaboration des politiques dans le domaine de la santé fait que les responsables ne connaissent même pas les besoins en matière de protection maternelle. Il s'agit là d'un des secteurs les plus négligés de la Santé publique dans de nombreux pays.

L'efficacité des services sanitaires dépend dans une large mesure des ressources et du personnel disponibles. Toutefois, bien des choses pourraient être réalisées dans ce domaine grâce à une formation peu coûteuse en matière de santé, de nutrition, d'enseignement ménager, aussi bien qu'en matière de services de médecine préventive.

Dans les efforts que nous déployons pour améliorer la qualité de la vie de tous les êtres humains, nous n'accordons pas assez d'attention aux besoins de millions d'enfants et de mères, dans les régions en voie de développement surtout, dans les campagnes comme dans les villes. Comment pourrions-nous améliorer la qualité de la vie d'un être humain né d'une femme analphabète, économiquement dépendante, sous-alimentée, surchargée de travail, dont la santé laisse beaucoup à désirer et qui met au monde un enfant par an ?

L'Année internationale de la femme, en 1975, nous fournit à tous l'occasion unique de réunir nos efforts pour éliminer ces discriminations insidieuses, permettant ainsi aux femmes de participer pleinement à la vie économique, sociale et politique de notre planète.

Cette Année sera ce que nous en ferons. Elle peut être effectivement historique non seulement en ce qui concerne la promotion des femmes, mais aussi pour le progrès de l'humanité tout entière. Agissons donc tous pour qu'il en soit ainsi.

■ Helvi L. Sipilä

- 1691** ETATS-UNIS. Les femmes votent dans l'Etat du Massachusetts. Elles perdent ce droit en 1780.
- 1788** FRANCE. Condorcet, philosophe et homme politique français, réclame pour les femmes le droit à l'éducation, à la politique et à l'accès à l'emploi.
- 1792** ROYAUME-UNI. Mary Wollstonecraft, pionnière de l'action féministe, publie une « Vindicta des femmes ».
- 1840** ETATS-UNIS. Lucretia Mott jette les bases de l'« Equal Rights Association » demandant l'égalité des droits pour les femmes et les noirs.
- 1857** ETATS-UNIS. Le 8 mars, à New York, grève des ouvrières de la confection et du textile pour obtenir l'égalité des salaires et la réduction des journées de travail à dix heures.
- 1859** RUSSIE. Naissance d'un mouvement féminin à Saint-Petersbourg pour l'émancipation des femmes.
- 1862** SUEDE. Les femmes votent aux élections municipales.
- 1865** ALLEMAGNE. Louise Otto fonde l'Association générale des femmes allemandes.
- 1866** ROYAUME-UNI. John Stuart Mill, philosophe et économiste anglais, réclame le droit de vote pour les femmes.

- 1870** TURQUIE. Inauguration d'une Ecole Normale destinée à former des institutrices et des professeurs pour les écoles primaires et secondaires de filles.
- 1874** JAPON. Ouverture de la première Ecole Normale de filles.
- 1878** RUSSIE. Ouverture de la première université féminine à Saint-Petersbourg (Université Bestujev).
- 1882** FRANCE. En novembre, création d'une Ligue pour le droit de la femme sous le patronage de Victor Hugo ; le célèbre écrivain était alors l'un des chefs du parti républicain.
- 1888** ETATS-UNIS. Susan B. Anthony fonde le Conseil national des femmes. Fondation du Conseil international des femmes, à Washington (D.C.) par des organisations féminines d'Europe et d'Amérique du Nord.
- 1889** RUSSIE. Sofya Kowalevskaja, célèbre mathématicienne, est élue à l'Académie des Sciences de Russie.
- 1893** NOUVELLE-ZELANDE. Droit de vote accordé aux femmes.
- 1901** FRANCE. Le député socialiste, René Viviani, soulève pour la première fois un débat sur le droit de vote des femmes.

VERS L'ÉMANCIPATION DE LA FEMME

●

QUELQUES ÉTAPES



Manifestation dans les rues de Washington, aux Etats-Unis, du « Women's Lib », Mouvement de libération féminin. Les affiches que brandissent ces jeunes femmes portent en anglais : « Femmes du monde entier, unissez-vous ! ».

Photo Don Carl Steffen
© Rapho, Paris

- 1868** ROYAUME-UNI. Création de la Société nationale pour le suffrage féminin.
- 1869** ETATS-UNIS. Naissance de l'Association nationale pour le suffrage des femmes. L'Etat de Wyoming accorde le droit de vote aux femmes afin d'avoir le quota d'électeurs nécessaire pour entrer dans l'Union.
- 1870** FRANCE et SUEDE. Les femmes ont désormais accès aux études médicales.



Dans les rues de Londres, en 1913, des femmes protestent. Rédigées en français, anglais et allemand, leurs pancartes s'élevaient contre les discriminations dont étaient victimes les femmes en Angleterre.

Photo © Snark International, Paris

- 1901** NORVEGE. Les femmes commencent à voter aux élections municipales.
- 1903** ROYAUME-UNI. Emmeline Pankhurst, féministe anglaise, crée l'Union sociale et politique des femmes (WSPU).
- 1904** ETATS-UNIS. Fondation de l'Alliance internationale des femmes.
- 1905** ROYAUME-UNI. Meeting féministe, à Manchester : Annie Kenney et Christabel Pankhurst sont arrêtées.
- 1906** FINLANDE. Les femmes ont le droit de vote.
- 1908** ROYAUME-UNI. Création de la Ligue pour la liberté de la femme - Manifestation féministe au Royal Albert Hall puis à Hyde Park - Emmeline et Christabel Pankhurst, ainsi que Flora Drummond, militantes féministes, sont emprisonnées à l'issue d'un meeting à Trafalgar Square.
- 1910** DANEMARK. Lors du deuxième Congrès international des femmes socialistes à Copenhague, Clara Zetkin propose que la date du 8 mars soit choisie comme Journée internationale des femmes, pour commémorer la grève des ouvrières du textile à New York (8 mars 1857).



Des paysannes japonaises, contenues par des policiers casqués, manifestent contre l'invasion de la campagne par l'industrie. Leur slogan de protestation, peint sur leurs chapeaux coniques, signifie : « herbes foulées ».

Photo © Magnum, Paris

- 1911** JAPON. Création du Mouvement de libération féminin Seito Sha.
- 1912** CHINE. Différents organismes féminins se réunissent, le 22 janvier, à Nankin, pour former une alliance de coordination. Elles réclament l'égalité des droits entre hommes et femmes et présentent, le 20 mai 1912, une pétition à Sun Yat-Sen, président de la République chinoise.
- 1913** NORVEGE. Les femmes acquièrent le droit de vote.
- ALLEMAGNE, AUTRICHE, SUISSE et DANEMARK. Le 8 mars, lors de la célébration de la Journée internationale des femmes, le droit de voter et d'être élues est réclamé.
- 1914** TURQUIE. Création de la première faculté de jeunes filles à l'Université d'Istanbul.
- 1915** SUEDE. L'écrivain Ellen Key revendique l'information sur le contrôle des naissances et une aide sociale en faveur de la mère célibataire.
- 1917** PAYS-BAS et RUSSIE. Droit de vote pour les femmes.
- 1917** RUSSIE SOVIETIQUE. La Révolution d'octobre et la Première Constitution soviétique (1918) confirment l'égalité des femmes et des hommes dans les domaines politique, économique et culturel.
- 1918** ROYAUME-UNI. Les femmes âgées de plus de trente ans peuvent voter et être élues au Parlement.
- 1919** ALLEMAGNE et TCHECOSLOVAQUIE. Les femmes ont le droit de vote.
- 1920** ETATS-UNIS. Les femmes votent dans tous les Etats.
- 1923** AMERIQUE LATINE. La résolution des « Droits de la femme » est adoptée, le 26 avril, au cours de la cinquième Conférence des Etats américains, à Santiago, au Chili.
- 1923** TURQUIE. Après l'arrivée de Kemal Ataturk au pouvoir, l'émancipation des femmes en Turquie va connaître une évolution spectaculaire.



En Inde, manifestation de femmes contre le chômage. Ici, le service d'ordre est assuré par des agents de police féminins.

Photo © Magnum, Paris

- 1925** JAPON. Le 30 mars 1925, la Diète vote la loi sur le suffrage universel, d'où les femmes étaient exclues ; un mouvement féministe naquit alors au Japon.
- INDE. Une femme écrivain et poète, Sarojini Naidu, est élue Présidente du Congrès national indien. Elle défendit des mouvements féminins en Inde.
- 1928** AMERIQUE LATINE. Création de la Commission inter-américaine des femmes lors de la 6^e Conférence internationale des Etats américains, à La Havane.
- 1929** EQUATEUR. Les femmes ont le droit de vote.
- 1932** ESPAGNE. La constitution de la 2^e République reconnaît le droit de vote aux femmes.
- 1934** FRANCE. Un Congrès international des femmes pour la lutte contre le fascisme et la guerre a lieu à Paris.
- 1936** FRANCE. Bien que les femmes n'aient pas le droit de vote, trois femmes entrent dans le Gouvernement de Front populaire, dont Irène Joliot-Curie, physicien et Prix Nobel.
- 1945** FRANCE, ITALIE. Les femmes ont le droit de vote.
- 1946** JAPON. Six femmes entrent au Parlement.
- 1951** B.I.T. Le Bureau international du Travail adopte le 19 juin la Convention pour l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale.



Une grande figure du monde arabe, la célèbre chanteuse égyptienne, Oum Kalsoum a disparu en février dernier. Les interprétations d'Oum Kalsoum, poèmes classiques ou chansons en dialecte, ont pendant près de 40 ans fait l'admiration d'un immense public depuis l'Irak jusqu'à l'Océan Atlantique.

Photo © Sygma, Paris

- 1952** NATIONS UNIES. Le 20 décembre, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte à une forte majorité la Convention sur les droits politiques de la femme.
- 1957** TUNISIE. Une loi fait de la femme tunisienne une citoyenne à l'égal de l'homme.
- 1959** CEYLAN. Pour la première fois dans le monde, une femme, Mme Sirimavo Bandaranaike, est élue Premier Ministre.
- 1961** Le PARAGUAY accorde le droit de vote aux femmes, qui l'ont désormais dans toute l'Amérique Latine.
- 1962** ALGERIE. Treize femmes députés siègent à l'Assemblée nationale algérienne.
- 1964** PAKISTAN. Acte politique sans précédent, une femme, Fatima Jinnah, fait acte de candidature à la Présidence de la République.
- 1967** IRAN. La loi de la « protection de la famille » autorise la femme à travailler sans l'autorisation de son mari. Depuis 1963, le port du voile était interdit.
- 1971** SUISSE. Les femmes obtiennent le droit de vote.
- 1975** NATIONS UNIES. Année internationale de la femme.
- CUBA. Mise en place, le 8 mars, d'un « Code de la famille ». Les hommes auront désormais l'obligation de partager toutes les tâches domestiques avec leurs épouses.

A TRAVAIL EGAL SALAIRE EGAL

1. 562 millions de femmes travaillent hors de leur foyer

Les deux articles que présente ici le « *Courrier de l'Unesco* » (ci-dessous et page 14) sont basés sur une importante étude réalisée dans le monde par le Bureau international du travail et intitulée : « *Égalité de chances et de traitement pour les travailleuses* »*. Cette étude servira de document de base à un débat général sur cette question au sein de la Conférence internationale du travail qui se réunira à Genève en juin 1975.

* Publiée en 1974 sous ce titre par le BIT Genève - Prix : 15 Fr. suisses

LES femmes représentent plus d'un tiers de la population économiquement active du monde et 46 femmes sur 100 en âge de travailler (15 à 64 ans) font partie de la main-d'œuvre.

On estime qu'en 1975, sur les 1 637 millions de personnes qui constitueront la main-d'œuvre mondiale, 562 millions environ seront des femmes. On peut donc s'attendre à ce que la main-d'œuvre féminine dans les régions développées — quelque 187 millions en 1970 — augmente de près de 20 millions chaque décennie et se chiffre à 254 millions en l'an 2000. Dans les régions moins développées le taux d'activité des femmes se chiffrerait à plus de 603 millions en l'an 2000.

Le taux de participation des femmes à la main-d'œuvre totale de chacune des 8 grandes subdivisions géographiques du monde diffère considérablement. Le taux le plus bas, soit 20 %, est enregistré en Amérique latine ; en Afrique, en Asie méridionale et en Océanie, ce taux est d'environ 30 %, tandis qu'en Europe et en Amérique du Nord, près de 35 % de toutes les personnes actives sont des femmes ; l'Asie orientale a un pourcentage assez important (environ 39 %) et l'U.R.S.S. enregistre le chiffre extrêmement élevé de 51 femmes sur 100 personnes participant aux activités économiques.

Les statistiques disponibles indiquent cependant qu'il y a encore de très faibles taux d'activité des femmes — qui n'excèdent pas 12 % — en Afrique septentrionale, en Amérique Centrale (continentale), en Amérique du Sud tropicale, en Polynésie et Micronésie. Des taux se situant entre 12 et 21 % ont été relevés également dans les régions suivantes : Afrique méridionale, Antilles, Amérique du Sud (zone tempérée), Asie méridionale centrale, Asie du Sud-Est et Europe méridionale.

Aux Etats-Unis, le pourcentage des travailleuses est passé à 38 % de la main-d'œuvre totale en 1972 contre 30 % en 1950. Au Canada, la proportion des femmes exerçant une profession est passée de 27 % du total de la main-d'œuvre en 1962 à 33 % en 1972. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont également enregistré des augmentations très importantes dans l'emploi des femmes.

Au Japon, les effectifs féminins ont augmenté de façon spectaculaire pendant la période d'après-guerre. En 1972 les travailleuses représentaient 38 % de la main-d'œuvre totale du pays et 48 % de la population féminine âgée de 15 ans et plus.

En Europe de l'Est, les femmes continuent à jouer un rôle d'une haute importance dans la vie économique. En Hongrie, les femmes constituaient 42 % de la main-d'œuvre en 1971, contre 38 % en 1963. En Tchécoslovaquie, elles représentaient 47 % de la main-d'œuvre en 1969, contre 43 % en 1955. En Pologne, le chiffre était de 40 % en 1972 et, en Bulgarie, à la fin de 1971, les femmes formaient 46 % du total de la population économiquement active. En Roumanie et en République démocratique allemande, les femmes fournissent actuellement près de 50 % de la main-d'œuvre totale.

Dans les pays moins développés, la grande majorité de la main-d'œuvre féminine se trouve encore dans l'agriculture (par exemple plus de 90 % dans certains pays d'Afrique). Dans la plupart des pays industrialisés (mais pas tous) un faible pourcentage de femmes est employé dans l'agriculture (moins de 10 % dans bien des cas et entre 1 et 2 % au Royaume-Uni et aux Etats-Unis).

Sauf quelques exceptions (par exemple en Asie) les femmes représentent une partie importante de la main-d'œuvre totale dans la catégorie des



ÉTUDIANTES AUJOURD'HUI RESPONSABLES DEMAIN

Sur cent inscriptions dans l'enseignement supérieur, on comptait en moyenne dans le monde, en 1972, 39 étudiantes seulement pour 61 étudiants. Ce pourcentage d'étudiantes était de 23 en Afrique, 28 en Asie (Chine non comprise), 32 en Océanie, 36 en Amérique latine, 42 en Amérique du Nord, 44 en Europe. Nous présentons dans ces pages quelques exemples de professions — médicales, scientifiques, littéraires, techniques, etc. — avec des indications sur le nombre croissant, mais très souvent encore insuffisant, des jeunes femmes qui s'y préparent par des études supérieures. Nos chiffres sont basés sur une étude, que vient de réaliser l'Unesco et qui sera publiée incessamment: *Enseignement supérieur : tendances internationales 1960-1970.*

ANNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME ■ ANNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME ■ ANNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME



▲ MÉDECIN

En Asie, les femmes représentent un pourcentage important des étudiants en médecine : Japon 41 % en 1970, Philippines 81 %, Jordanie 89 %. Même constatation en Amérique latine : Chili 60 %, Paraguay 54 %, Cuba 48 % et en Europe de l'Est : Pologne 76 %, Hongrie et URSS 56 %. En Afrique et bien que les études médicales y soient encore peu développées, la participation féminine y est assez élevée par rapport aux autres branches de l'enseignement. Ci-dessus, une pédiatre coréenne examine un petit enfant dans un dispensaire de Séoul. En Corée du Sud, plus de la moitié (51 %) des étudiants inscrits en sciences médicales (médecine, études dentaires, de sage-femme, de pharmacie, etc.) sont des femmes, alors qu'il n'y en a que 24 % pour l'ensemble de l'enseignement supérieur.

SOCIOLOGUE

A gauche, une sociologue tunisienne mène une enquête dans un village. En Tunisie, 10 % seulement des étudiants en sciences sociales sont des femmes. Dans le monde, le pourcentage des étudiantes en sciences sociales est très inégal : restant inférieur à 16 % (Rép. féd. d'Allemagne, Espagne, Liban et Turquie) ou dépassant 60 % (Bulgarie,

URSS). Entre 1960 et 1970, il a enregistré un accroissement spectaculaire : il a plus que doublé en Égypte (14 et 37 %), presque quadruplé en Indonésie (9 et 32 %) et presque doublé en Irak (14 et 25 %) atteignant même 53 % aux Philippines. En Amérique latine, Panama (46 %) et Cuba (42 %) mis à part, la proportion d'étudiantes en sciences sociales reste assez faible.

► professions libérales et techniques, dépassant les hommes dans certains cas (en grande partie du fait de la prédominance des femmes dans l'enseignement et la Santé publique).

Elles ne forment qu'une petite proportion des directeurs et cadres administratifs supérieurs. En revanche, elles sont nombreuses parmi les employés de bureau, dans bon nombre de pays, particulièrement les plus développés, et représentent une forte proportion des employés de commerce dans certains pays. Elles ne sont que très peu représentées dans les rangs des artisans (ouvriers de métier, ouvriers de la production et manœuvres, dans la très grande majorité des pays).

Dans la plupart des pays, les femmes continuent à se concentrer dans un nombre limité de professions et, dans la plupart des cas, à des niveaux relativement bas de qualification et de responsabilité.

En outre, il y a une corrélation évidente entre l'éducation et la formation des femmes et leur participation à la vie économique. Il semble qu'en règle générale plus le niveau d'éducation est élevé, plus l'insertion de la femme dans l'activité économique est grande,

▼ GÉOLOGUE

Ci-dessous une géologue égyptienne mesure la radio-activité naturelle des sols. En Égypte, sur 100 étudiants inscrits en sciences exactes et naturelles, 34 sont des femmes. En Europe de l'Est (Bulgarie, Pologne, Roumanie, Hongrie, Yougoslavie, Tchécoslovaquie), la moitié au moins des effectifs d'étudiants en sciences sont des filles. La proportion est inférieure ou égale à 20% aux Pays-Bas, en Norvège, en République fédérale d'Allemagne, en Grèce, etc. En Asie, la proportion des étudiantes en sciences reste faible, à l'exception de l'Indonésie (32%), de la République de Corée (42%) et de la Thaïlande (43%). L'enquête récente de l'Unesco révèle que c'est en Amérique latine que l'on enregistre les plus hauts pourcentages d'inscriptions féminines aux études de sciences : en Argentine et en Équateur, elles sont un peu plus de la moitié. Elles sont plus nombreuses encore au Paraguay et au Guatemala où l'on compte, en sciences, deux fois plus d'étudiantes que d'étudiants.

avec ou sans brèves interruptions pour mettre au monde les enfants et les élever. Ce lien direct entre le niveau d'éducation et l'activité économique n'existe pas chez les hommes.

Par ailleurs, le nombre et l'âge des enfants influent, chez les femmes bien plus que chez les hommes, sur la participation à la vie économique. Aussi longtemps que, dans la plupart des pays, on estimera que c'est la mère qui assume la responsabilité première des enfants encore petits, et aussi longtemps que l'infrastructure sociale ne répondra pas aux besoins dans ce domaine, la présence d'enfants d'âge préscolaire ou fréquentant l'école primaire aura un effet limitatif sur la participation des femmes mariées aux activités économiques.

L'augmentation du nombre et de la proportion des femmes mariées dans la main-d'œuvre s'est accompagnée d'un accroissement du nombre et de la proportion des mères au travail.

Aux Etats-Unis, entre 1940 et 1972, le nombre des mères au travail dans l'ensemble de la main-d'œuvre a été multiplié par plus de 8. Au Canada, on estime qu'il y a 1 million d'enfants dont la mère travaille.

VIME ■ ANNÉE INTERNATIONALE DE LA FEM

ME ■ ANNÉE INTERNATIONALE DE LA FEM



Photo BIT



Photo Martine Franck © Viva, Paris

▲ METTEUR EN SCÈNE

Ci-dessus, Ariane Mnouchkine, metteur en scène français, lors d'une répétition théâtrale. Partout dans le monde, la participation des femmes aux études de lettres (histoire, littérature, archéologie, langues, psychologie, etc.) est très élevée et ne cesse d'augmenter. En 1970, les femmes représentaient plus de la moitié des étudiants inscrits en lettres dans 15 pays d'Europe et dans la majorité des pays d'Amérique latine (Argentine : 81%, par exemple). En Asie, les femmes inscrites en lettres sont également très nombreuses : 86% en Thaïlande, 61% au Japon (contre 37% en 1959), 46% en Iran, etc.

En Europe occidentale et dans les pays nordiques, la proportion des travailleuses ayant de jeunes enfants ne cesse de croître. En République fédérale d'Allemagne, par exemple, plus d'un quart des femmes économiquement actives ont au moins un enfant de moins de 15 ans.

En France, en 1968, 51 % des mères actives, âgées de moins de 35 ans, avaient un enfant. En Autriche, un microrecensement en 1969 indiquait que 46 % des mères ayant des enfants de moins de 15 ans exerçaient un emploi.

En U.R.S.S. et en Europe de l'Est, une proportion très élevée de femmes mariées et actives ont des enfants à charge. En Pologne, près de la moitié des travailleuses, en 1973, avaient des enfants de moins de 16 ans.

L'emploi à temps partiel a également continué à s'accroître. L'emploi à temps partiel n'est pas réservé uniquement aux femmes, mais il est bien vrai que la majeure partie de la main-d'œuvre à temps partiel, dans certains pays, est constituée par des femmes.

Certains sociologues soutiennent que la vie professionnelle de la femme se déroule en trois phases : période

initiale de travail avant le mariage et jusqu'à la naissance d'un premier ou d'un deuxième enfant, abandon de l'emploi jusqu'à ce que le dernier enfant ait atteint un âge suffisant, et retour à l'emploi jusqu'à l'âge normal de la retraite. Cette théorie peut être contestée sur la base de faits mis en lumière par de récentes études portant sur le travail des femmes et la vie au foyer dans un certain nombre de pays.

Dans nombre de pays occidentaux les plus développés se dégage une tendance vers une carrière professionnelle continue plutôt qu'en trois phases : emplois à plein temps avec, parfois, travail à temps partiel pour quelques années ; il y a donc continuité dans la vie professionnelle.

Il apparaît nettement aussi que l'engagement des femmes dans la vie active varie selon le niveau d'études. Dans les pays socialistes, les systèmes et les politiques en matière éducative et sociale présupposent une carrière professionnelle à peu près continue de la part de la très grande majorité des femmes. Par contre, la non-participation après le mariage continue à être habituelle parmi les femmes mariées dans certains pays,

au moins jusqu'à ce que les enfants soient éduqués.

Dans de nombreux pays en voie de développement, les femmes, poussées par la nécessité ou de leur propre gré, tendent à ne pas quitter leur emploi et leur cycle de travail est assez continu. Les raisons de cette évolution seraient la modicité des ressources familiales, le taux d'activité élevé des femmes dans le secteur agricole ou d'autres facteurs tels que l'habitude du travail pénible (comme en Afrique) ou la responsabilité essentielle de l'entretien de la famille.

ME ■ ANNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME ■ ANNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME ■ ANNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

PROFESSEUR ▶

Ici, une jeune femme dirige un cours de dactylographie à Freetown (Sierra Leone). Comme en lettres, le taux d'inscription des femmes à des études relatives à l'« éducation » est très élevé dans le monde. Il dépasse la moitié des effectifs dans 17 pays européens et atteint 70% au Portugal, en Hongrie, en Italie, en Suède, etc. En Asie, les femmes sont au moins deux fois plus représentées en « éducation » que dans les autres disciplines (Bangladesh, Japon, Liban, etc.). En Amérique latine, et malgré les 87 % de l'Argentine et les 77 % du Brésil, on constate entre 1960 et 1970, une légère tendance à la baisse de la participation féminine dans ce domaine. En Afrique, la proportion de femmes est toujours plus élevée en éducation que dans les autres branches de l'enseignement supérieur.

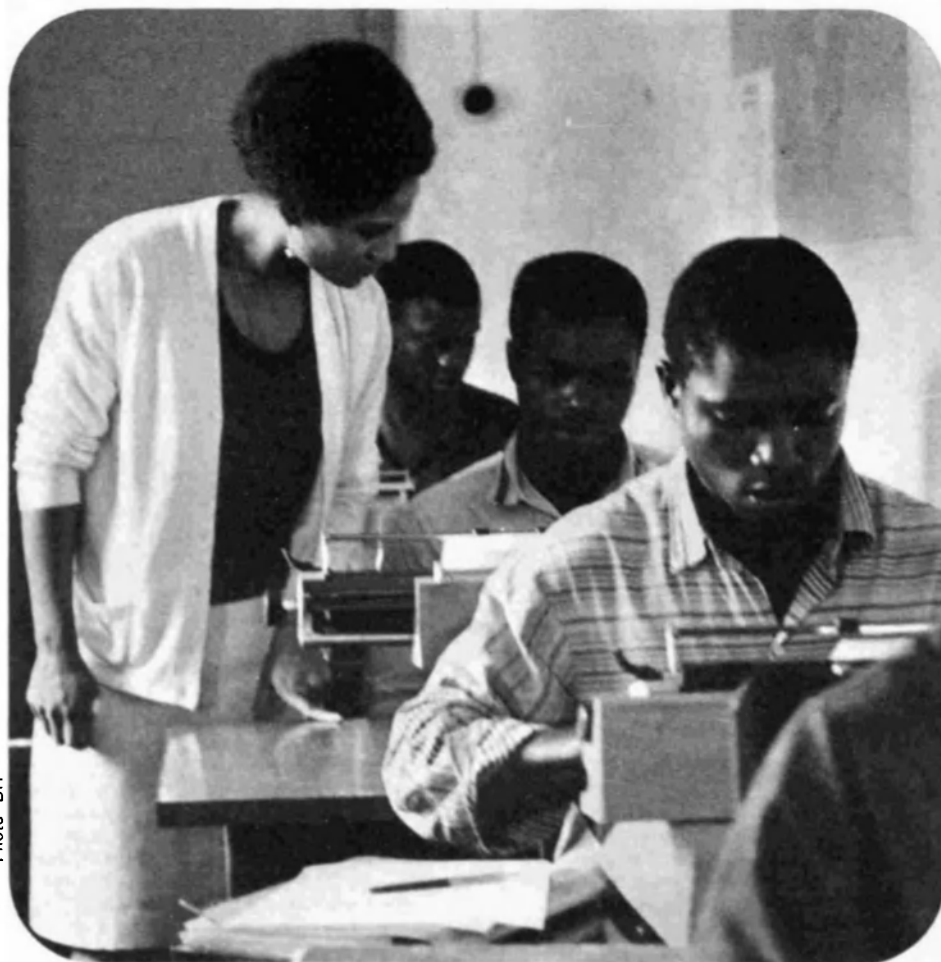


Photo BIT

2. Quand les femmes travaillent deux fois plus que leur mari

LES facteurs historiques et politiques sont d'une importance capitale pour la condition de la femme, plus particulièrement dans les pays qui ont accédé à l'indépendance, qui ont connu une révolution nationale ou qui ont complètement modifié leurs structures économiques, politiques et sociales. Les facteurs économiques revêtent, eux, une importance primordiale pour déterminer la gamme des possibilités d'emploi des femmes.

L'expérience acquise a montré combien il est difficile d'assurer le droit au travail des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, dans un contexte de chômage et de sous-emploi chronique et croissant. Le plus souvent, les travailleuses sont consi-

dérées comme une menace pour les hommes, comme des intruses dans un domaine réservé au sexe masculin. Même dans de nombreux pays développés, le droit au travail des femmes est tributaire de l'essor de l'économie. Dans les périodes de récession économique, il est facile de voir à quel point leur droit à l'égalité de chances et de traitement dans le monde du travail est fragile.

Presque partout subsiste une nette division du travail par sexe, certaines tâches étant étiquetées « travail d'homme » et d'autres « travail de femme ». Sans doute la ligne de démarcation varie-t-elle avec l'époque et le lieu, mais ce qui est significatif, c'est la persistance de distinctions

stéréotypées fondées sur le sexe.

Comme on l'a souvent souligné, il est à la fois dangereux et discriminatoire de mettre de pareilles étiquettes sur les tâches. On aboutit ainsi à un recrutement reposant sur le sexe plutôt que sur la capacité. On perpétue des mythes sans consistance au sujet des aptitudes et des inaptitudes des femmes en tant que travailleurs. On dresse injustement des barrières à leurs possibilités d'avancement. On crée une situation dans laquelle le travail traditionnellement confié à des hommes appelle une rémunération plus élevée et plus de prestige, tandis que le travail traditionnellement confié à des femmes est systématiquement sous-évalué et recueille une rémunération plus basse et moins de prestige. Cette conception n'a aucune logique interne.

Le fait que dans la plupart des pays les jeunes filles et les femmes continuent de se préparer à des métiers typiquement « féminins » a vivement préoccupé les responsables des pays qui se sont efforcés de faire en sorte que le marché de l'emploi ne soit plus divisé en deux secteurs distincts, l'un correspondant au « travail féminin » et l'autre au « travail masculin ».

Il est intéressant de noter que parmi les propositions budgétaires faites par le Comité national suédois de l'emploi pour l'exercice 1974-1975 en figurent deux qui visent à faire disparaître la distinction des sexes en ce qui concerne le choix du métier et les pratiques de recrutement.

Le Comité a proposé de verser aux employeurs qui forment les hommes à des métiers « féminins » et les femmes à des métiers « masculins » une aide à la formation de 5 couronnes suédoises (environ 1 dollar) par heure pendant une période de six mois au maximum. Cette mesure serait appliquée à titre expérimental pendant trois ans.

Le Comité a également proposé que les subventions du même montant, prévues en cas de création d'emplois au titre des projets de développement régional, ne soient versées que si 40 % au moins des nouveaux emplois sont réservés aux femmes et 40 % aux hommes. Cette mesure serait appliquée à titre expérimental pendant deux ans. Ces propositions ont été approuvées par le Parlement.



Photo © Paul Almay, Paris

JURISTE

A gauche, femme magistrat dans un tribunal français. En France, en 1967, les femmes faisant des études juridiques représentaient moins du tiers des étudiants. Dans le monde entier, la proportion des étudiantes

en droit est assez faible. En Amérique latine, par exemple, sept pays (Costa Rica, Équateur, Guatemala, Guyane, Mexique, Panama et Pérou) comptent moins de 20 filles sur cent étudiants tandis qu'à Cuba et en Uruguay il y a presque autant de filles que de garçons dans les facultés de droit.

Au Royaume-Uni, le Congrès des Syndicats a demandé instamment que des subventions spéciales soient accordées aux entreprises qui assurent la formation des jeunes filles et des femmes pour des tâches n'entrant pas dans la gamme traditionnelle des métiers féminins (notamment au niveau de technicien).

L'une des formes de discrimination les plus criantes contre les femmes demeure l'inégalité de rémunération pour un travail de valeur égale. Accepter le principe de l'égalité de rémunération, cela veut dire que les salaires minima doivent être les mêmes pour les hommes et les femmes, que, dans le secteur public, les mêmes barèmes de traitement doivent s'appliquer aux hommes et aux femmes sans discrimination et que, dans le secteur privé, il faudra stimuler et appuyer l'action menée pour l'égalité des rémunérations, au moyen, par exemple, de la révision des conventions collectives.

Le tableau, tel qu'il se présente, est encourageant. Mais il reste maintes difficultés pratiques à surmonter. Dans de nombreux pays, les employeurs sont peu disposés à appliquer équitablement le principe, même lorsqu'ils l'admettent, et ils ont tendance à éluder l'égalité de rémunération en invoquant les « facteurs économiques », la nécessité d'innovations « technologiques », etc.

Comment se fait-il que chaque fois que des femmes entrent en grand

nombre dans une profession, les salaires fléchissent ou ne s'élèvent pas ? Comment se fait-il que les salaires soient traditionnellement bas dans ce que l'on appelle les métiers de femmes ? Il semblerait que, dans des sociétés à dominante masculine, le travail féminin soit facilement considéré, sans raison, comme de moindre valeur que celui des hommes.

Si important qu'il puisse être de réaliser l'égalité de rémunération pour un travail égal, il ne s'agit là que d'un aspect de la question plus vaste des salaires féminins, dont la principale caractéristique est, presque partout, le bas niveau par rapport à ceux des hommes.

Que le principe de l'égalité de rémunérations ne soit pas pleinement et équitablement appliqué, voilà sans doute un élément de cette situation, mais ce n'est pas le seul : intervient encore la forte concentration des femmes dans des branches d'activités et des professions mal rémunérées, leur plus faible niveau d'instruction, de formation et d'expérience du travail dans de nombreux cas, les handicaps que la société leur impose du fait de leurs responsabilités multiples et une véritable discrimination dans le domaine de l'emploi.

En outre, les femmes travaillent généralement pendant un plus petit nombre d'heures que les hommes et elles font moins d'heures qui donnent lieu au versement de primes (par

exemple travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés). Et lorsque les salaires sont déterminés en fonction de la durée des services, le fait que les femmes ont généralement moins d'ancienneté que les hommes joue sans doute un rôle aussi. Des études du Bureau International du Travail (B.I.T.) sur la situation dans les pays industrialisés donnent à penser que les salaires féminins représentent environ 50 à 80 % de ceux des hommes pour la même durée de travail.

Les différences des salaires féminins peuvent-elles se justifier par des différences dans leur prestation de travail ? Les femmes sont-elles « fiables » au travail ? On s'interroge maintes fois sur ces points, en les laissant trop souvent sans réponse, comme si l'on voulait

ANNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME ■ ANNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME ■ ANNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME ■ A



CHEF D'ORCHESTRE

A gauche, Véronika Doudarova, chef d'orchestre soviétique, dirige une formation symphonique de plus de 200 musiciens. En 1970, les étudiantes inscrites dans les écoles de Beaux-Arts et les écoles de musique, en URSS, représentaient près de la moitié des effectifs. L'enquête de l'Unesco fait en outre ressortir que, dans la plupart des pays du monde, le pourcentage d'étudiantes en Beaux-Arts est très inférieur à celui des hommes ; en Norvège par exemple, 15 % de femmes en 1970, en Suisse, 16 %. Par contre, au Japon où l'effectif féminin dans l'ensemble de l'enseignement supérieur n'est que de 28 %, les étudiantes inscrites aux Beaux-Arts atteignent la proportion considérable de 67 % des effectifs.

Photo © APN, Paris

► faire croire que les femmes sont des travailleurs moins assidus que les hommes.

Un certain nombre de mythes qui règnent au sujet des travailleuses sont en train de s'écrouler sous la pression des faits. On accuse souvent les femmes d'un absentéisme excessif ou d'un taux élevé de rotation. Aux Etats-Unis, une étude menée par le Service de la Santé publique au sujet du temps de travail perdu pour cause de maladie ou d'accident en 1967 a indiqué que les femmes perdent en moyenne 5,6 jours contre 5,3 pour les hommes. Un certain nombre d'études européennes sont parvenues aux mêmes conclusions générales.

A l'analyse, on voit que le niveau de qualification de la tâche, le statut matrimonial et l'âge du travailleur, la durée du service et le degré de stabilité dans l'emploi jettent plus de lumière sur les différences dans les prestations de travail que n'en fournit le fait que le travailleur est un homme ou une femme.

Pour femmes seulement

Dans bon nombre de pays, l'histoire industrielle et sociale a laissé en héritage une législation protectrice ne s'appliquant qu'aux femmes. Cette législation, si bien intentionnée soit-elle, a parfois conduit à une discrimination à leur égard en leur qualité de travailleuses. L'interdiction des travaux souterrains faite aux femmes est la

forme la plus courante de législation protectrice ne s'appliquant qu'à elles.

La plupart des pays ont également une série d'autres occupations dont la femme est exclue pour la raison que la tâche est dangereuse ou malsaine. Dans de nombreux cas, la force physique a été un facteur primordial dans les interdictions et restrictions ; dans d'autres cas, la protection de la santé, compte tenu du rôle de la femme en tant que mère, a été un facteur déterminant ; dans d'autres encore, il semble y avoir eu un élément protecteur à l'égard de travaux considérés comme « désagréables » et « ne convenant pas aux femmes ». La tendance générale semble être à la lutte contre les risques en tant que tels pour tous les travailleurs, et à l'amélioration des normes de protection tant pour les hommes que pour les femmes.

D'autre part, lorsque les femmes, du fait de leur fonction biologique de mères, se trouvent exposées à des risques particuliers et reconnus comme tels, il convient de leur assurer une protection spéciale qu'il ne faut aucunement considérer comme une mesure discriminatoire ou incompatible avec le

principe de l'égalité de chances ou de traitement.

Il restera toujours un domaine limité dans lequel les femmes ont besoin de protection : celui de la maternité.

Protection de la maternité

La protection de la maternité est l'une des questions les plus importantes pour les travailleuses et pour la société dans son ensemble. La responsabilité principale de la protection de la maternité est assumée par l'Etat, du fait que la maternité est une fonction sociale clairement reconnue.

Des progrès considérables dans le sens de la protection de la maternité ont été réalisés au cours des dix dernières années. Les normes de l'O.I.T. à cet égard ont continué à fournir un cadre pour les actions nationales. Aujourd'hui, peu de pays ne possèdent pas un système quelconque de protection de la maternité pour les travailleuses.

Mais, pour les travailleuses, même si l'essentiel de la protection de la maternité est désormais acquis presque partout, de nombreux problèmes pratiques se posent encore en relation avec la grossesse, l'accouchement et les soins des nourrissons.

L'un des éléments nouveaux les plus intéressants dans la protection de la maternité a été l'extension de la durée du congé de maternité au-delà de la

1ME ■ ANNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME ■ ANNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME ■ ANNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME



Photo Niepce © Repho. Paris

◀ ARCHITECTE INGÉNIEUR ▶

Il ressort de la récente étude de l'Unesco sur l'enseignement supérieur que, partout dans le monde, à de très rares exceptions près, la participation des femmes aux études d'ingénieur est extrêmement basse. Ce taux est le plus souvent inférieur à 10 % ; il ne dépasse 20 % que dans de très rares pays, par exemple l'URSS et la Hongrie (35 %). Au Canada, une seule fille pour cent garçons fait des études d'ingénieur, alors qu'elles représentent 35 pour cent des inscriptions dans l'ensemble des universités. Aux États-Unis, dans le célèbre *Massachusetts Institute of Technology*, pour citer l'exemple d'une école de très haut niveau, il y avait en 1971, 630 étudiantes pour 6 670 étudiants. A droite, une femme ingénieur surveille un chantier de travaux publics au Canada. A gauche, jeune architecte française dans une école en construction.

durée normalement prévue par la loi ou les réglementations, sans perte des droits à l'emploi.

Cette prolongation du congé est maintenant pratique courante dans les pays socialistes d'Europe de l'Est. Par exemple, en Bulgarie, une mère qui travaille peut prendre, à la suite du congé obligatoire et payé, un congé supplémentaire rémunéré selon un salaire de base minimum de huit à douze mois et encore un deuxième congé non payé, mais avec protection de ses droits d'emploi, jusqu'à ce que l'enfant ait atteint trois ans. En Pologne également, une mère peut prendre des congés jusqu'à ce que son enfant atteigne l'âge de trois ans, son droit au réemploi et aux prestations connexes étant sauvegardé.

En Hongrie, après les cinq mois de congé de maternité avec salaire intégral, une mère qui travaille peut choisir de rester à la maison jusqu'à ce que son enfant ait atteint l'âge de trois ans et, pendant cette période, qui est prise en compte pour le calcul de la retraite, elle reçoit une allocation mensuelle de mère au foyer et a la garantie de retrouver son ancien emploi.

En République démocratique allemande, une mère peut prendre une année de congé sans rémunération, après le congé de maternité payé et, pendant ce congé supplémentaire, son

emploi lui est réservé avec maintien de ses droits à l'ancienneté et à la retraite.

Certains autres pays européens ont également adopté des dispositions à peu près analogues. En Espagne, par exemple, après la période du congé de maternité payé, la mère qui travaille peut prendre un congé facultatif sans traitement pour une période supplémentaire d'au moins un an et de trois ans au plus. A tout moment, pendant cette période, elle peut demander sa réintégration, et l'entreprise est obligée de lui donner la première place vacante dans sa catégorie ou une catégorie analogue.

En Italie, la femme peut prendre, si elle le désire, un congé de maternité supplémentaire de six mois après la période légalement obligatoire.

Le 1^{er} janvier 1974, la Suède devint le premier pays à promulguer une législation prévoyant des prestations de maternité payables aussi bien au père, et à qualifier ces allocations de « prestations de parents ». Au titre de ce nouveau régime, soit le père, soit la mère économiquement actif peut

rester au foyer pour prendre soin du nouveau-né et toucher des prestations en espèces. Le mari peut, à la place de la femme, prendre la période de congé supplémentaire, ou alors cette période peut être partagée entre le père et la mère, avec les mêmes garanties concernant la réintégration dans l'emploi, l'ancienneté et les droits à la retraite.

Plusieurs pays prévoient un congé de naissance pour le père : la France, où il existe un congé payé de trois jours, remboursés à l'employeur par la Caisse d'Allocations familiales, et la Suède, qui accorde un congé de dix jours. En Norvège, il a été proposé que les travailleurs dont la femme a un emploi rémunéré aient droit à un congé de deux à quatre semaines pendant la première année suivant la naissance de l'enfant, pour s'occuper de ce dernier, et que des prestations leur soient versées pendant cette période.

En dépit de l'augmentation constante du nombre des travailleuses mariées ayant de jeunes enfants, les crèches et autres institutions nécessaires pour assurer le bien-être des enfants ne s'adaptent que lentement aux besoins nouveaux dans la plupart des pays.

Le temps est révolu où la société pouvait refuser de fournir des services communautaires de soins aux enfants, dans l'espoir de dissuader les mères de quitter leurs enfants pour prendre un emploi : ce serait aller à contre-courant.

Les syndicats accordent une attention particulière aux problèmes des soins aux enfants et font valoir qu'il s'agit là d'un droit fondamental des travailleurs.

Qui travaille le plus ?

Des recherches comparatives sur le plan international, effectuées sous les auspices de l'Unesco, faisaient apparaître que, quasiment sans exception, les femmes mariées travaillaient plus longtemps à la maison que leurs maris, du fait de la répartition traditionnelle des travaux du ménage et de la conception des rôles selon le sexe.

En fin de compte, les mères qui travaillent disposent, par rapport à leurs maris, de moins des deux tiers de temps libre. Leurs heures de travail hebdomadaires accumulées s'élèvent à un chiffre se situant entre soixante-dix et quatre-vingts.

L'évolution de la situation des femmes dans la vie économique, la famille et la société, suppose une transformation du rôle des hommes dans ce domaine, d'où un changement des attitudes sociales qui, elles-mêmes, définissent et délimitent la place des hommes et des femmes pour toutes les positions sociales. On peut certes examiner ces problèmes en les considérant comme des « problèmes de femmes » ; il faut néanmoins considérer qu'il s'agit là de problèmes d'hommes, de femmes et d'enfants, de problèmes de la société dans son ensemble.



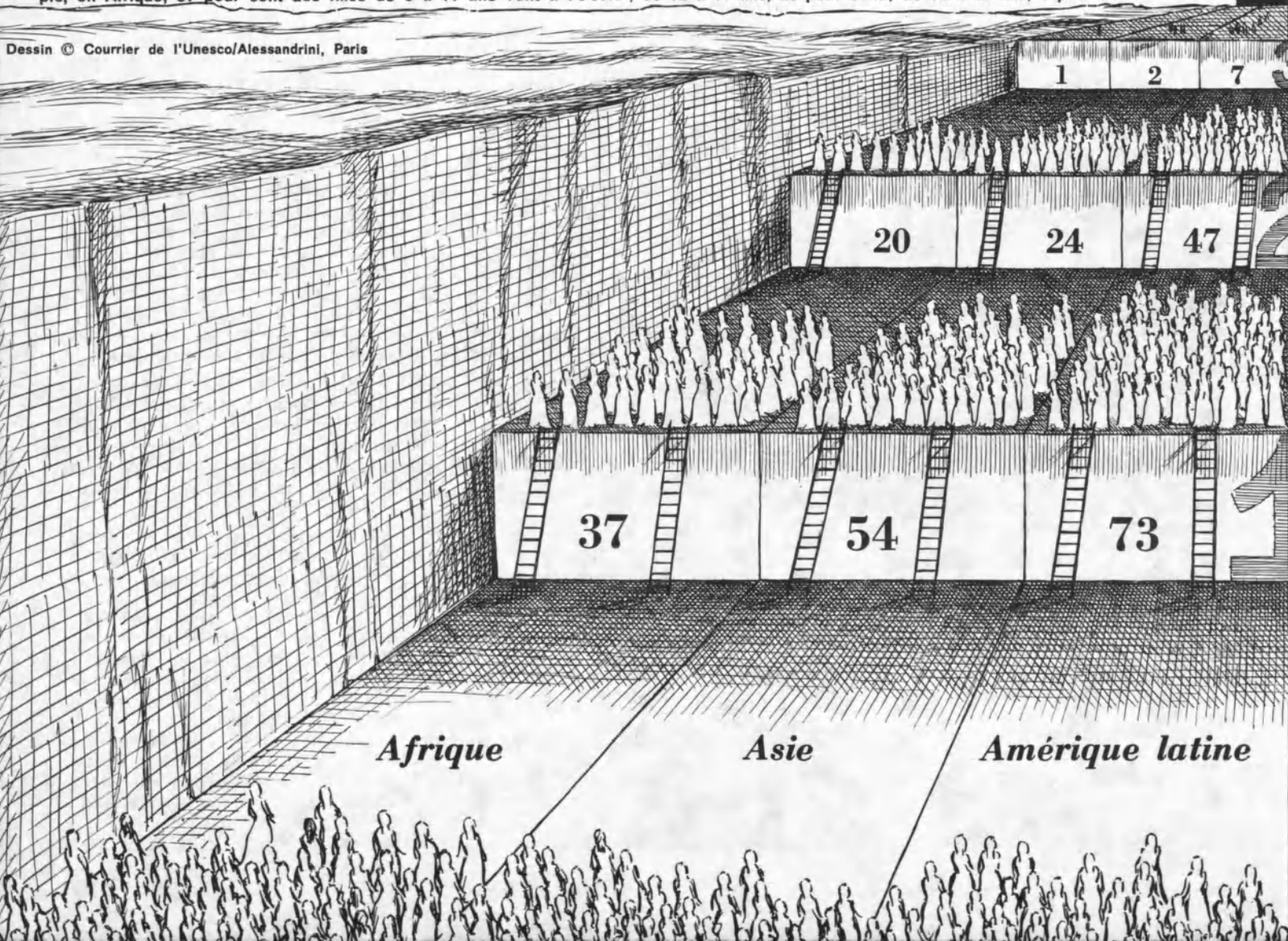
2. Photo © Johann Kriebler, Canada

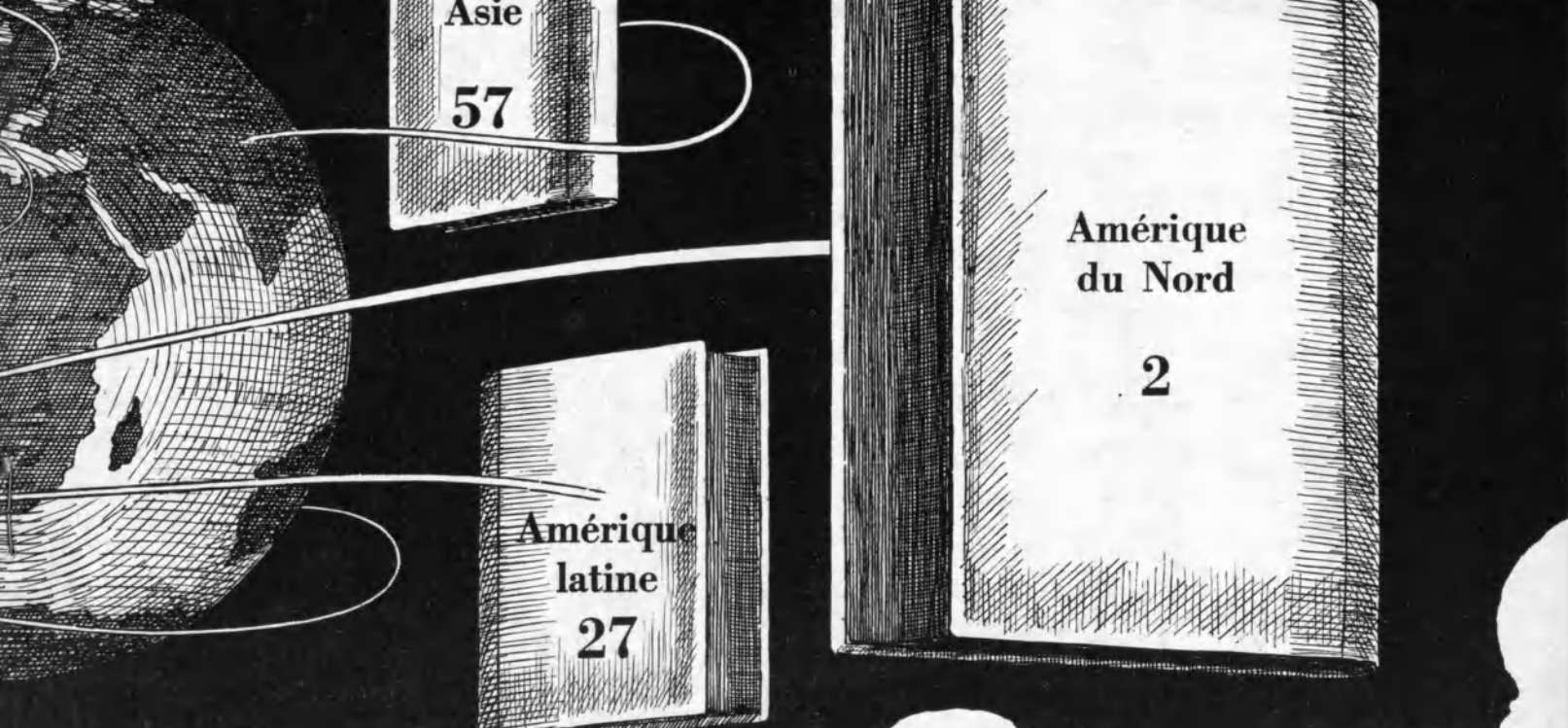


LES FEMMES ET LA SCOLARISATION

La partie ci-dessous de notre dessin montre le pourcentage de filles scolarisées dans les différentes régions du monde autour de 1970. Les grands chiffres 1, 2, 3, inscrits au centre des panneaux indiquent respectivement les trois groupes d'âge correspondant à peu près aux trois niveaux d'enseignement : filles de 6 à 11 ans (primaire), 12 à 17 ans (secondaire), 18 à 29 ans (supérieur). Par exemple, en Afrique, 37 pour cent des filles de 6 à 11 ans vont à l'école ; de 12 à 17 ans, 20 pour cent ; de 18 à 29 ans, 1 pour cent.

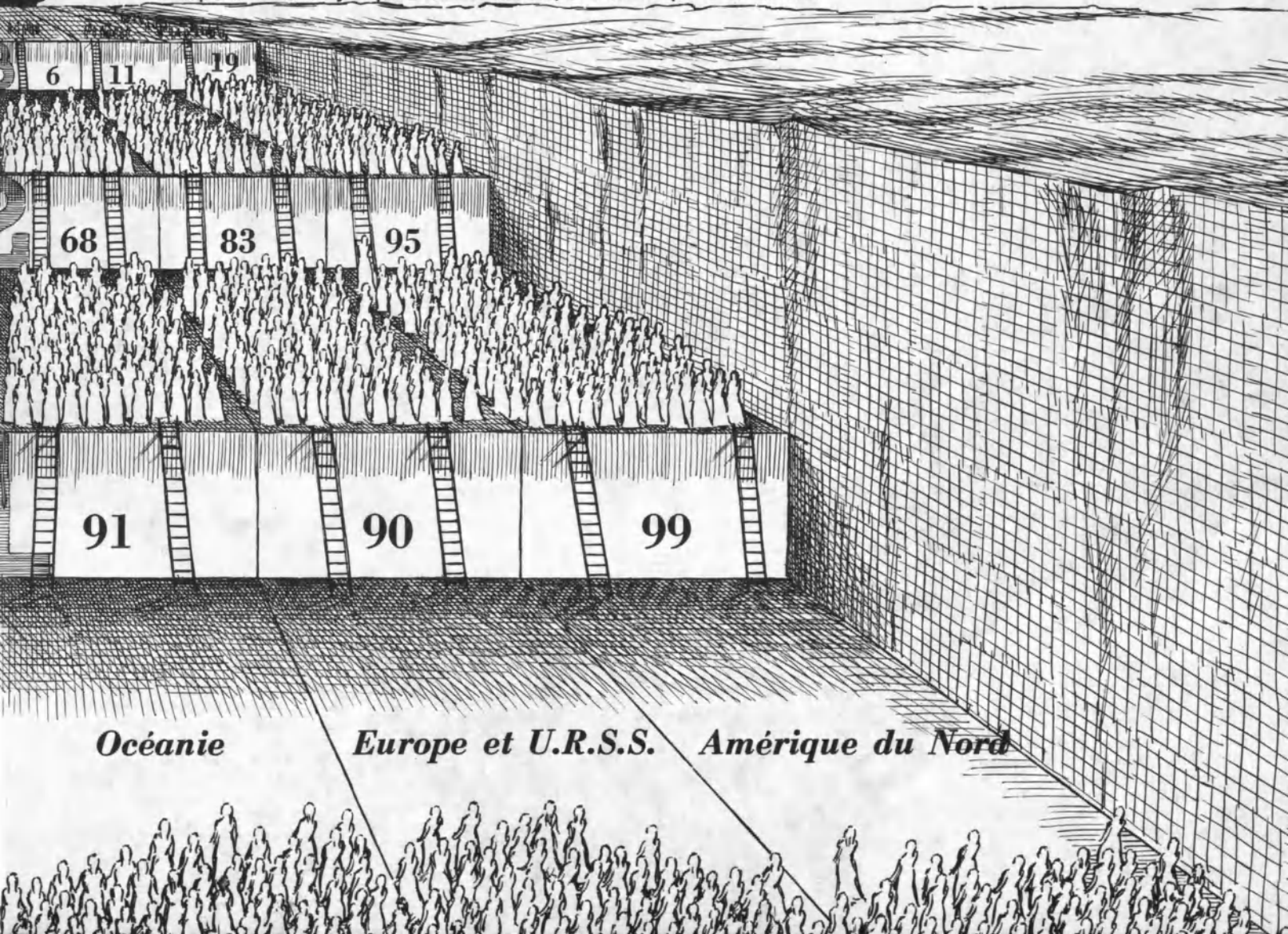
Dessin © Courrier de l'Unesco/Alessandrini, Paris

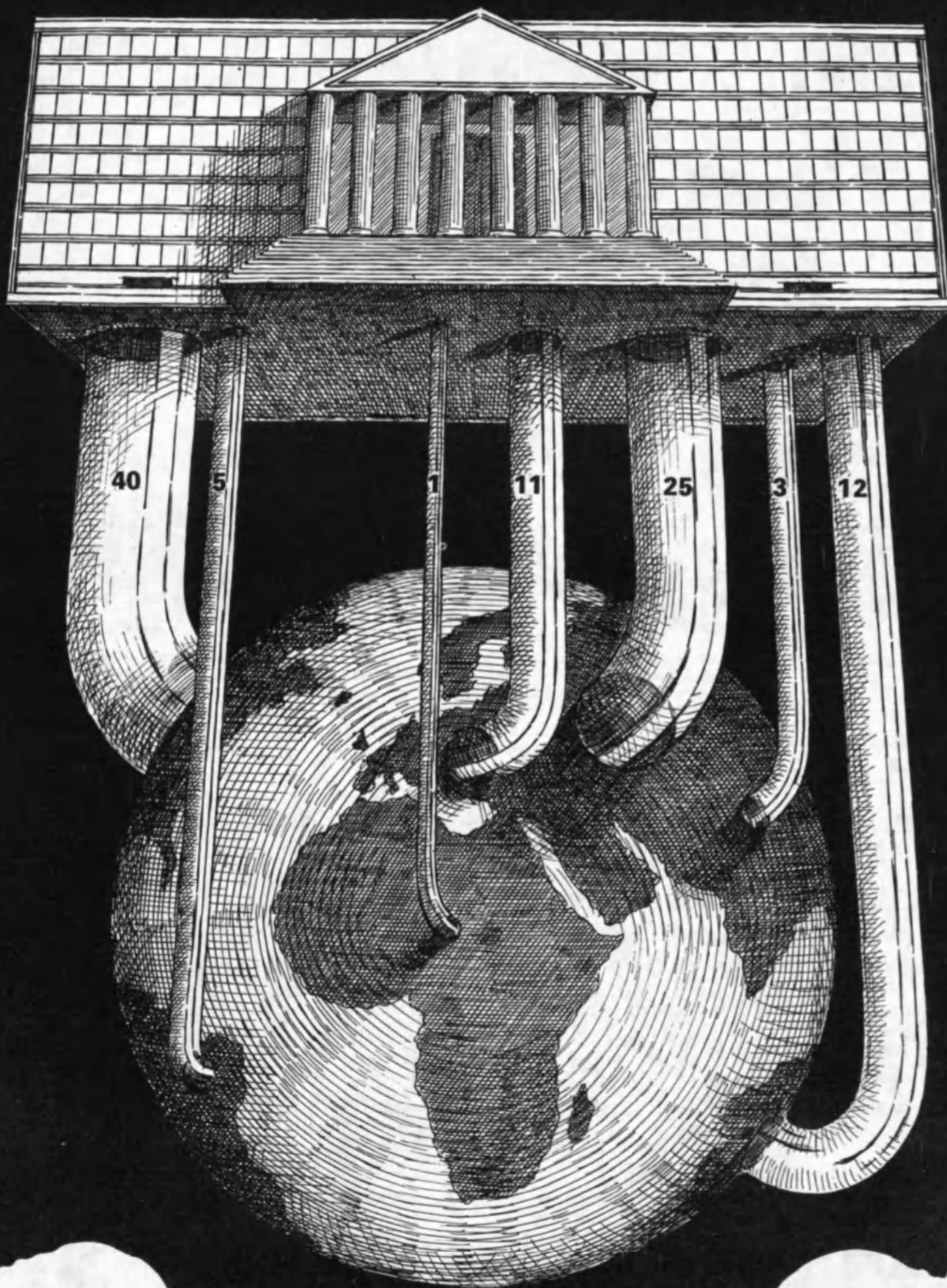




LES FEMMES ET L'ANALPHABÉTISME

Le haut de ce dessin, réalisé spécialement pour le « Courrier de l'Unesco » par l'artiste français Alessandrini, montre le pourcentage de femmes analphabètes âgées de 15 ans et plus, dans les grandes régions du monde, aux environs de 1970. Ainsi, en Asie, sur 100 femmes de plus de 15 ans, 57 d'entre elles sont analphabètes, pour 84 en Afrique, alors qu'en Amérique du Nord il n'y a que 2 femmes sur 100, et 5 en Europe et en U.R.S.S.





LES FEMMES A L'UNIVERSITE

Combien de jeunes femmes de 20 à 24 ans, dans le monde entier, peuvent-elles actuellement accéder à l'enseignement supérieur ?

Cette interprétation graphique permet d'en juger. Les chenaux qui, à partir de chaque continent, aboutissent à un édifice symboli-

sant l'université sont plus ou moins larges, proportionnellement au pourcentage de femmes de ce continent qui accèdent aux études supérieures. On voit ainsi, que pour l'Afrique 1 pour 100 seulement d'entre elles parvient à l'université, alors qu'il y en a 11 en Europe, 40 en Amérique du Nord, 5 en Amérique Latine, 3 en Asie, 12 en Océanie et 25 en U.R.S.S.

UNE AFRICAINE PARLE

“Pour nous Africaines, l'égalité ne suffit pas. Il faut redéfinir le rôle de l'homme dans nos sociétés en mutation”

par *Thelma Awori*

CETTE égalité des droits pour les femmes, que la communauté internationale réclame à cor et à cri, ne permettra pas de résoudre tous les problèmes qui se posent aux femmes en Afrique. Il reste d'ailleurs à démontrer que l'égalité des droits ait jamais été la solution pour un groupe quelconque d'opprimés dans le monde. Mieux vaut examiner d'abord les problèmes qui se posent aux femmes d'Afrique. Alors seulement une solution appropriée pourra être suggérée.

J'entends défendre ici la position suivant laquelle l'exploitation que subissent actuellement les Africaines, résultat des changements apportés à leur rôle dans un système social lui-même en changement, ne pourra

trouver de solution si l'on n'accorde pas aussi un regard au rôle social des hommes.

Essayons d'examiner un des problèmes essentiels rencontrés aujourd'hui par les Africaines : celui de leurs responsabilités accrues et toujours croissantes. Nous le ferons en considérant d'une part la réaction des femmes elles-mêmes à ce problème, d'autre part la solution de l'égalité des droits, proposée par la communauté internationale.

Quand on dit en Afrique que la femme a la responsabilité du foyer, il ne s'agit pas d'une affirmation à prendre à la légère. Car cela ne vise pas seulement le ménage, la cuisine ou le soin des enfants, mais aussi la production et l'aménagement de tout ce qui est nécessaire à la vie du foyer.

Dans la société occidentale, un homme travaille pour « nourrir » sa famille. Il en va autrement dans l'Afrique traditionnelle où cette responsabilité incombe à la femme. Le père avait un rôle important : c'était par lui qu'une femme et ses enfants pouvaient s'intégrer à un groupe et y acquérir leurs droits. Le père était aussi supposé protéger sa famille et la conserver prospère.

Alors que les biens, la terre, les enfants et la femme elle-même pouvaient être considérés comme la propriété du père et de son groupe agnatique, c'était ainsi à la femme qu'incombait la responsabilité de maintenir en état et de faire prospérer ces « possessions » de son mari. La responsabilité était grande, certes. Mais au moins la femme était-elle aidée par d'autres personnes liées au foyer ; au moins pouvait-elle compter sur l'assistance et l'appui moral de son mari.

Cette situation a connu de sérieux changements dans l'Afrique coloniale et depuis l'indépendance. Les hommes étant toujours à courir à la recherche de travail ou d'instruction, toute la

charge de la famille est retombée sur les femmes.

De Tunis au Cap, des millions de femmes ont réellement vécu ce que cela signifie d'être à la fois père, mère, mari, femme — même lorsqu'elles ne sont pas veuves. Le départ vers les villes et le travail dans les mines laissent les femmes seules ; leurs maris ne peuvent plus ni les protéger ni les aider.

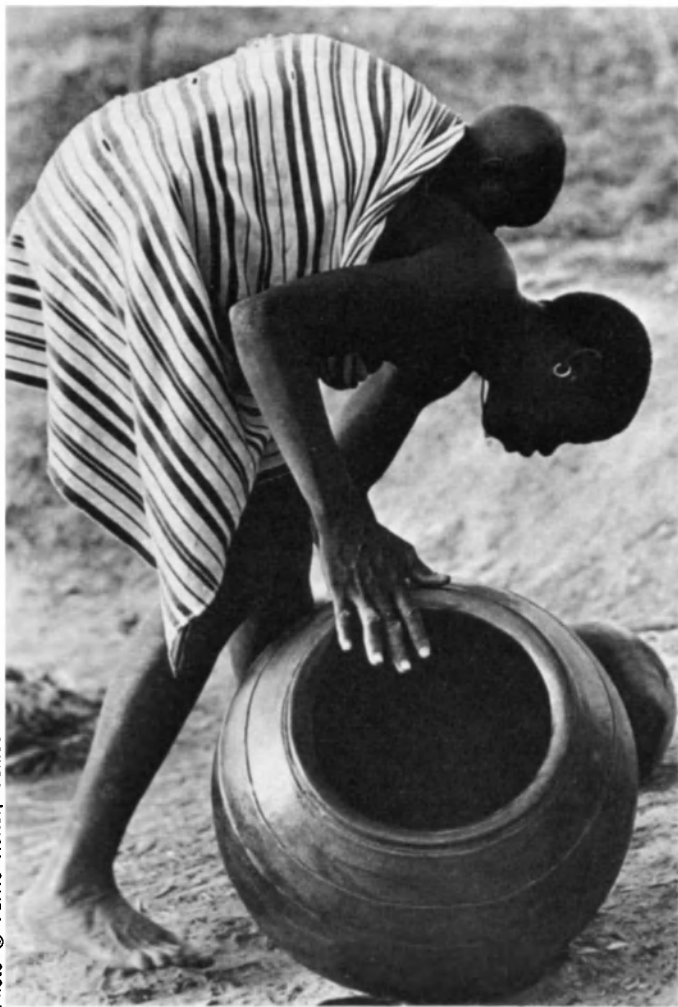
C'est notre sœur des campagnes qui se trouve la plus atteinte : son mari l'a laissée depuis des années pour aller chercher du travail en ville. Elle peut le voir deux ou trois fois par an ; à part cela, ils ne communiquent que par des lettres ou des messages souvent rédigés par d'autres — tous deux pouvant être analphabètes. Avec de la chance, elle peut espérer un peu d'argent pour les dépenses scolaires et divers investissements. Sinon, pour nourrir et habiller ses enfants et elle-même, il lui faut s'engager pour des travaux agricoles ou se lancer dans le petit commerce.

Les responsables des villes et des mines ont oublié qu'elle existait, cette femme, quand ils ont fait les plans du logement à une pièce destinée à son mari : dans ces logements, plusieurs hommes seuls doivent partager les mêmes installations de toilette et de cuisine. Les salaires ne tiennent pas compte des sept enfants que l'homme a laissés chez lui. Pire : l'homme doit toujours en revanche avoir ses petits plaisirs — de l'alcool, quelques prostituées.

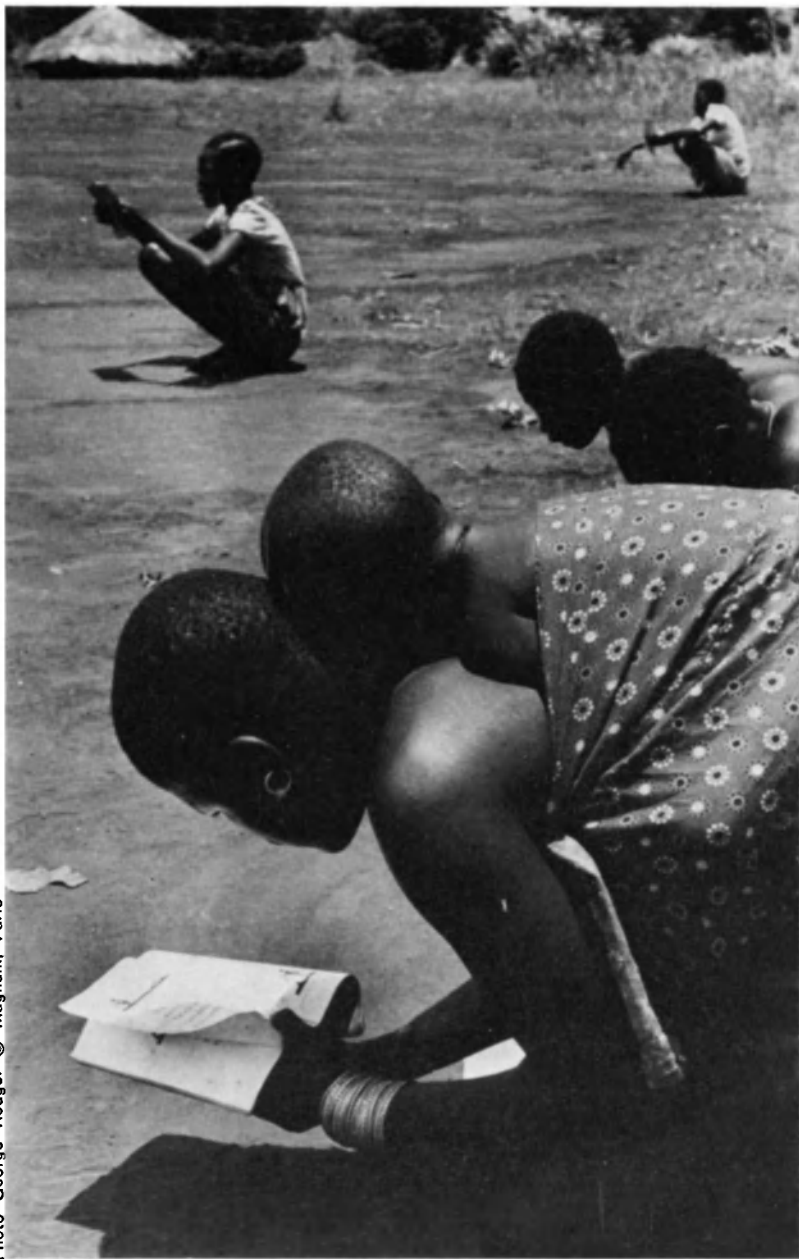
Si la femme est très pauvre, ses enfants ne pourront pas aller à l'école : ils resteront à la maison et l'aideront dans son travail. Actuellement, beaucoup d'enfants vont à l'école ou partent pour la ville dès qu'ils sont en âge de le faire ; d'où un grand vide dans les campagnes. Or le bétail doit être gardé, la terre travaillée et semencée, les moissons récoltées, et il

THELMA AWORI, qui a été professeur à l'Université Makerere de Kampala (Ouganda) et à l'Université de Nairobi (Kenya) a fait des études de sociologie et de pédagogie aux Universités Harvard et Berkeley (États-Unis). Née au Libéria, Thelma Awori a vécu dix ans en Ouganda et au Kenya où elle a milité dans des organisations féminines et acquis une profonde expérience des problèmes particuliers aux femmes africaines. Elle est actuellement Secrétaire générale de l'Association ougandaise des organisations féminines.





Ci-dessus, une céramiste de Côte-d'Ivoire achevant un grand vase; à droite, une jeune Soudanaise apprend à lire.



► y a du travail à faire tous les jours à la maison.

Cette situation a conduit l'atorney général du Kenya à déclarer, lors d'un congrès sur la femme en Afrique orientale : « Certes la loi coutumière exige des hommes qu'ils subviennent aux besoins de leur femme. Mais, en fait, les sanctions coutumières n'ont plus de force et il en résulte nombre d'abus. On voit ainsi les hommes aller travailler en ville et laisser leur femme manquer du nécessaire. C'est cela qui doit changer. »

Elle est curieusement calme et dure à la peine, cette femme des campagnes, à voir tout ce qu'elle doit supporter. Peut-être ne regardons-nous pas d'assez près son visage pour y voir l'anxiété du regard et le vieillissement rapide des traits.

Elle va, jour après jour, faisant ce qu'elle doit, assumant les responsabilités que lui a laissées son mari. C'est elle qui doit garder et nourrir toute la maisonnée. Elle en est venue à comprendre par elle-même, et accepter, la distinction entre propriété et

responsabilité, non pas en théorie, mais dans la pratique.

Aussi longtemps qu'elle a des enfants, son destin est scellé. Plus une femme africaine reste proche de la tradition, semble-t-il, et plus elle prend à cœur ses responsabilités à l'égard de ses enfants. La maternité a sur elle un pouvoir mystique et asservissant. Elle pense qu'il lui faut toujours, pour les enfants, être prête au sacrifice ultime — sentiment que le père est loin de partager.

Une mère est toujours le dernier recours d'un enfant. Abandonner la demeure de son mari absent signifierait abandonner ses enfants aux soins d'une autre femme également surchargée, également seule... ce qui ne serait pas très profitable aux enfants. Elle ne pourrait pas davantage les confier à ses parents qui ont eux-mêmes besoin d'elle : ce ne serait pas accepté autour d'elle. Aussi fait-elle le nécessaire pour que sa famille puisse subsister.

Cette femme aurait beaucoup à apprendre à sa sœur des villes. Celle-ci se trouve elle-même dépourvue

de toutes les protections traditionnelles et ne fait face qu'avec peine à sa nouvelle situation. S'il lui arrive de comprendre la distinction entre propriété et responsabilité, c'est en général trop tard : quand quelqu'un lui a déjà fait un enfant, quelqu'un qui, tout en reconnaissant que cet enfant est le sien, laissera reposer sur elle toute la charge de l'élever.

Dans d'autres cas, elle peut se marier, et découvrir qu'elle ne reçoit pas de son mari tout l'appui affectif. L'amertume qui est alors la sienne se voit sur son visage et dans son comportement — et bien plus que chez sa sœur rurale. Si elle travaille, elle peut se suffire à elle-même. Mais bien souvent elle est encore à l'école et les responsabilités retombent sur ses parents.

Beaucoup de pays africains ont promulgué des « actes d'affiliation », reconnaissant les droits des mères célibataires et leur permettant de réclamer au père les moyens d'entretenir l'enfant. Mais les sommes prévues sont ridiculement faibles : environ 15 F par mois. En 1969, le Kenya a abrogé son acte d'affiliation.

Presque toutes les Africaines, mariées ou non, contribuent au revenu de leur famille — revenu en nature comme en argent, bien entendu. Cela vient à la fois de la tradition et de leur anxiété. La tradition de la polygamie semble avoir forcé la femme africaine à se suffire à elle-même, donc à travailler.

L'anxiété vient de la nécessité de joindre les deux bouts quoi qu'il arrive. Dans la société traditionnelle, l'anxiété n'était pas si grande : cette société donnait à ses membres un certain nombre d'assurances. Mais dans la situation actuelle, les angoisses deviennent terribles, en particulier pour les Africaines vivant en ville. Car si les structures familiales existent toujours, elles ne procurent plus aux femmes la sécurité nécessaire.

La femme est anxieuse à propos de ses propres ressources ; anxieuse pour la situation de son mari, les études de ses enfants ; anxieuse de savoir si son mari a toujours de l'affection pour elle — et une affection sans partage. Bien des femmes, pourtant mariées aux hommes les plus dignes de confiance, éviteront d'en faire l'éloge trop ouvertement : « Il est bien pour le moment, disent-elles, mais, vous savez, les hommes changent... »

L'anxiété des femmes africaines modernes est justifiée. Les hommes changent en effet ; les Africains connaissent nombre de changements qui les rendent eux aussi anxieux ; leur crainte la plus grande étant de ne plus être vus comme des « patrons ». Cela se traduit chez eux par un comportement très autoritaire, vis-à-vis des hommes et des femmes.

Comment les Africaines réagissent-elles à la situation qui leur est faite ? La réponse dépend de plusieurs facteurs. On l'a vu : celles de nos sœurs

qui vivent en zone rurale supportent leur condition avec plus de calme, surtout lorsqu'elles sont mariées et ont des enfants. Mais une fille est-elle célibataire et jeune, la ville devient sa réponse — la ville et ses « bonheurs » de toute espèce, l'indépendance qu'on y trouve avec une vie physiquement moins exténuante.

Même pour une fille seule, toutefois, les relations avec les hommes ne sont pas forcément roses ni toujours à son avantage. Elle est constamment en compétition avec d'autres filles pour se gagner les faveurs des hommes prêts ▶

Dans nombre de pays d'Afrique, une dizaine d'années après l'indépendance, les femmes ont une avance sur leurs sœurs européennes en ce qui concerne leur statut, tout au moins tel qu'il est défini par la loi ; mais il n'en va pas toujours de même dans la réalité quotidienne. Ci-dessous, deux Sénégalaises entrent au Palais de Justice de Dakar.

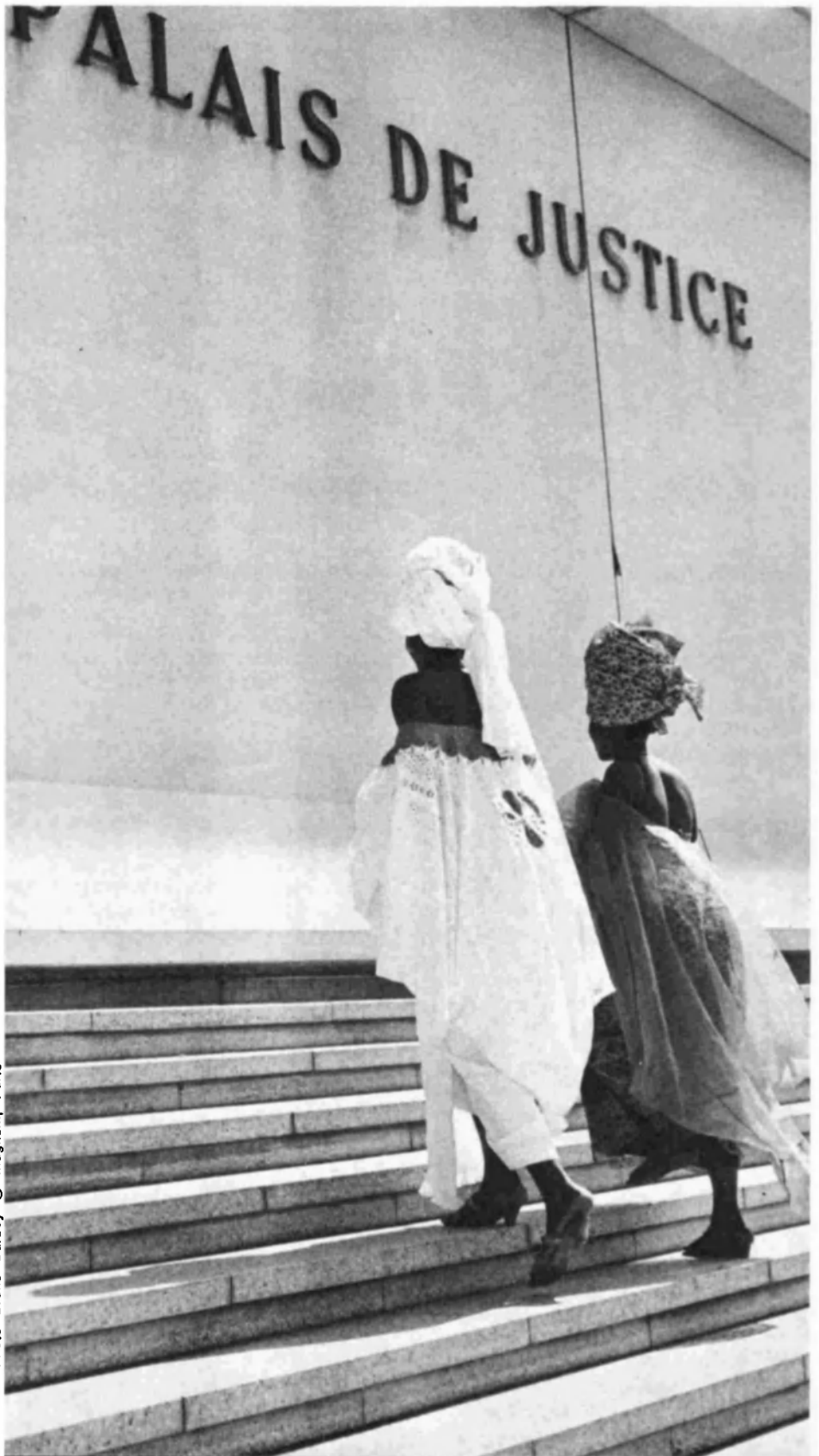


Photo Bruno Barbey © Magnum, Paris

LES CHEMINS DE LA SOLITUDE

Conséquence des mutations du continent africain : les femmes d'Afrique demeurent souvent seules au foyer, pendant que leurs maris, absents pour de longs mois, travaillent au loin, à des centaines de kilomètres du village. Alors la femme fait subsister sa famille et joue le double rôle du père et de la mère. A droite, paysannes du Libéria sur la route du marché. Page de droite : au Nigéria, une femme attend le retour de son mari.

Photo Pamela Johnson - Banque mondiale



► à dépenser — les « papas-gâteaux », comme on les appelle... Comment-elle l'erreur d'être enceinte et les relations sont-elles rompues, elle doit prendre sur elle toute la responsabilité de l'événement, ou alors tout abandonner aux poubelles — là où les travailleurs sociaux recueillent les bébés pour les confier ensuite à des familles charitables...

Si par contre elle a de la chance, si ses relations avec cet homme se poursuivent, son enfant aura de quoi vivre, son loyer sera payé, peut-être même aura-t-elle une voiture. Ces filles-là sont en général fort jalouses des autres femmes. Elles n'ont aucune des obligations de l'épouse et il semble qu'elles puissent obtenir des hommes tout ce qu'elles veulent.

Quant aux hommes, ils semblent eux aussi assez en faveur d'une situation qui n'entraîne aucune complication psychologique, financière ou légale. Ils peuvent y entrer ou en sortir à leur désir. Filles célibataires et jeunes divorcées sont nombreuses à penser qu'une telle situation est idéale.

Plus âgées, et chrétiennes, les femmes soumettront leurs problèmes au Seigneur par la prière. Après tout, se diront-elles, la vie du Christ a été toute de sacrifice. Pourquoi donc la leur ne le serait-elle pas aussi ? C'est à cette attitude de sacrifice que beaucoup de jeunes d'aujourd'hui, hommes ou femmes, doivent cette instruction et cette

vie de famille dont ils sont fiers. Ces femmes-là, incapables de se soustraire à une situation qui les opprime, ceci à cause de leurs enfants, passeront des nuits d'insomnie à imaginer les maigres gains supplémentaires qui leur permettraient d'assurer mieux la réussite de ces enfants. Elles ont accepté la séparation entre responsabilité et propriété ; et elles assument la responsabilité.

Les Africaines plus jeunes et plus instruites semblent poser davantage de problèmes. Sans égard pour les conseils qu'elles reçoivent de leurs aînés, elles refusent cette irresponsabilité des hommes — non sans conflits, il est vrai. Ces réformistes estiment qu'elles doivent agir pour améliorer leur situation ; la bataille se livre sur plusieurs fronts : psychologique, social, financier et même physique parfois.

Ces femmes-là pensent qu'il faut se battre pour défendre les droits d'un individu. Mais quels résultats obtiennent-elles ? Bien souvent une défaite... Elles se raccrochent alors au système légal pour obtenir un divorce qui n'aboutira qu'à augmenter leurs angoisses. L'entretien de trois ou quatre enfants dans une société dominée par les mâles n'est pas une tâche facile pour une femme seule — outre que la société se montre plus accueillante aux veuves qu'aux divorcées. Si l'influence de ses aînés l'emporte, si elle reste mariée, ce sera dans l'amertume ;

une amertume qui entraîne ulcères, migraines, dépressions, agressivité. Mais telle est la femme qui combat pour l'égalité des droits : son anxiété la pousse à l'action.

Elle s'est battue pour avoir un salaire égal, des congés de maternité payés, un droit qui lui soit propre — le droit d'avoir des biens à son nom, même si elle est mariée. Elle y est arrivée, elle a réalisé ses ambitions — mais rien de tout cela n'a amélioré ses relations avec son mari. Plus elle acquiert de droits, plus elle gagne d'indépendance, et plus de responsabilités elle assume en fait. A la différence de la bienheureuse qui a su s'attacher un « papa-gâteau », elle se retrouve contribuer pour plus que sa part à la subsistance familiale. Une telle situation est si répandue que bien des femmes se demandent à quoi sert d'avoir un mari. De toute façon, l'homme africain ne paraît pas avoir de très bonnes réactions dans ce genre de climat : il se sent mis à l'écart, affaibli et humilié.

Pour ceux qui voient dans la famille une institution indispensable à la prospérité d'une société, la situation africaine mérite d'être examinée sous un angle nouveau. Il est clair que le combat pour l'égalité des chances et des droits peut être plus difficile dans certains pays que dans d'autres ; toutefois les femmes d'Afrique, après moins de dix années d'indépendance, ont déjà des kilomètres d'avance sur



leurs sœurs européennes en ce qui concerne leur position légale.

En Ouganda, dès que les femmes ont eu le courage d'envoyer une délégation au Président pour demander certains droits, ce qu'elles réclamaient leur a été accordé. En Somalie aussi, pays à majorité musulmane et à gouvernement militaire, les femmes ont obtenu l'égalité des droits. Il ne semble donc pas urgent de se battre pour que les femmes aient davantage de possibilités, davantage de droits (le mot égalité étant totalement dépourvu de sens). Tout cela a été obtenu, avec la coopération des hommes.

Le problème qui doit retenir l'attention est de définir plus clairement le rôle de l'homme dans la société africaine actuelle ; et cela en définissant conjointement le rôle de la femme. Nos hommes ont tout autant de difficultés que nous à s'adapter aux changements en cours dans la société.

Se battre pour que la femme ait davantage de possibilités, cela pourra résoudre d'autres problèmes — mais non celui des relations entre hommes et femmes : car il s'agit là de relations humaines, à quoi les lois ne peuvent pas grand-chose.

L'attitude qui domine chez beaucoup d'hommes, concernant leur situation présente, a été fort bien exprimée par un dirigeant africain, dans un discours prononcé lors d'une réunion de femmes : « La femme a la responsabilité de

la paix et de la stabilité du foyer. C'est d'elle avant tout que viennent la sécurité, la constance, cette base à partir de laquelle l'homme sera encouragé à réussir dans le monde des affaires ou du travail. Une telle attitude de la part des femmes diminue le penchant à la boisson, les accidents de la route ; elle pousse maris et enfants à rester à la maison. »

Une telle déclaration peut être interprétée de bien des façons, mais il ne faut pas se méprendre sur ce qu'elle est en réalité : *un appel au secours*.

Parler ainsi, c'est montrer une forte répugnance à accepter la responsabilité de son propre comportement ; c'est dire, en réalité : « Mon rôle consiste à réussir dans mon travail, mais vous devez avoir un travail, car je ne peux pas le faire seul. Et si j'échoue, c'est en réalité de votre faute, parce que vous m'avez rendu la vie à la maison désagréable. Il vous faut toujours être prêtes à effacer les traces de mon échec en montrant un visage souriant, en arborant les apparences de l'aisance financière et psychologique — peu importe ce que je fais... »

Ainsi la femme devient-elle le bouc émissaire de tous les échecs. Peu consciente d'une telle situation, elle se bat pour l'égalité des droits — et devient ainsi un bouc émissaire meilleur encore.

La femme africaine d'aujourd'hui doit donc se débarrasser de cet homme-

enfant qu'elle porte sur son dos. Telle est sa responsabilité, son fardeau : ce n'est pas l'égalité des droits qui l'en débarrassera. Ce qu'elle doit faire, c'est aider l'homme à se tenir sur ses pieds, l'aider à découvrir son propre rôle dans une relation où les responsabilités soient égales.

Comment définir le rôle des hommes ? Comment les hommes deviendront-ils plus responsables dans leurs relations avec les femmes ? C'est à ce sujet qu'un débat public doit s'instaurer, c'est à cela que tous doivent s'intéresser.

Pour l'instant, nos hommes se dérobent ; ou leur travail est un bon prétexte, ou bien ils se contentent de discuter au bistrot et de trouver dans leur nonchalance de commodes alibis à leurs problèmes.

Il existe une tâche à entreprendre, en cette année 1975 qui a été déclarée « Année internationale de la femme » par les Nations Unies : aider nos hommes, sur le continent africain, à définir le rôle qu'ils doivent jouer pour donner un autre sens à leur relation avec les femmes. Formons aussi nos fils. Nous n'y pensons pas assez et cela ouvre pourtant bien des possibilités. En ce qui concerne nos maris et les pères de nos enfants, la bataille peut nous paraître impossible à engager. Mais si nous pouvions la gagner, le résultat nous paierait de nos efforts.

■ **Thelma Awori**

Carnet de notes



Photo © Kl. Fleischman, Rodenkirchen-Weiss, Rép. féd. d'Allemagne

d'une jeune Birmane *par Khin Myo Than*

CE matin, Khin Khin Aye ne va pas à l'école, car c'est jour férié. La jeune Birmane se prépare à sortir. Elle orne ses cheveux de fleurs odorantes et étale sur ses joues une couche de *tanaka*, crème faite de l'écorce de certains arbres et qui sert de fond de teint. Elle revêt un beau *longyi*, sorte de jupe-fourreau qui descend jusqu'à la cheville, et l'assortit d'une blouse nommée *eingyi*. Puis, tenant d'un air digne son parasol multicolore, elle se dirige vers le marché, plein de mouvement, de vacarme et d'odeurs.

Sur son chemin, elle croise des *phongyis*, les moines bouddhistes, dans leurs robes safranées qui, leur bol de mendiant à la main, regagnent sereinement leur monastère. Khin Khin Aye entre dans la pagode. Elle laisse ses petites pantoufles sur le seuil. Elle va prier et présenter des offrandes. Elle collera peut-être une feuille d'or sur la statue de Bouddha.

Ces images de la vie quotidienne sont les mêmes depuis des siècles. La Birmane prend toujours grand soin de sa toilette. Elle aime porter son costume traditionnel. Elle est très féminine. On pourrait même la prendre pour une fleur fragile.

Son statut, lui non plus, n'a pas changé au cours des siècles. Est-elle pour autant dominée par les hommes et soumise à la tradition, comme tant de femmes dans tant de pays l'ont été et le sont encore? Non. Et elle ne l'a jamais été.

Petite fille, elle a le droit de jouer aux mêmes jeux que les garçons, ce qui ne l'empêche pas de tresser des guirlandes de fleurs. Vers cinq ou six

ans, elle commence à s'instruire. Le peuple birman fait une place importante à l'éducation et à la culture. Il respecte et honore les gens instruits et les professeurs, comme il honore et respecte les parents et les anciens.

Le mot *daw* qui est l'équivalent de « madame », sert à désigner également la femme mariée et la jeune fille titulaire d'un diplôme universitaire ou exerçant une profession libérale.

Avant la conquête de la Birmanie par les Anglais, les moines bouddhistes avaient le monopole de l'enseignement mais, pour des raisons de moralité, ne se chargeaient que de l'instruction des garçons. L'éducation des filles se faisait à la maison, dans la famille, mais n'en était pas négligée pour autant. Les Anglais furent surpris par le haut niveau de l'instruction birmane, tant chez les filles que chez les garçons. Un rapport britannique datant de 1826 indique que : « Les femmes, pour la plupart, savent lire et écrire, et prennent connaissance, avec la plus grande ardeur, des nouvelles et de la politique du jour. »



KHIN MYO THAN,
juriste birmane, collabore actuellement au Comité de coordination du service volontaire international, organisation non gouvernementale qui siège à la maison de l'Unesco, Paris.

En Birmanie le mariage n'implique aucune cérémonie civile ou religieuse. Les fiancés (photo de gauche) sont en habits de fête, et déclarés unis dans la maison de la jeune fille en présence de leurs parents et amis. Ci-dessous à droite, des commerçantes birmanes franchissent la passerelle d'un bateau où elles vont vendre pâtisserie et plats cuisinés, souvent préparés par leurs maris à la maison.

Pendant la période coloniale, les Anglais instaurèrent des écoles laïques pour les gens du pays. Les familles birmanes envoyèrent leurs petites filles à ces écoles. Alors qu'auparavant les parents mettaient de l'argent de côté pour acheter des bijoux à leurs filles, ils admirent bientôt que l'instruction était une pierre précieuse que nul ne saurait dérober. De nos jours, le système pédagogique est le même pour les garçons et pour les filles.

La fin de l'enfance est marquée, pour la fille, par le *nad-win*, sorte de « rite de passage ». Quand elle atteint douze ou treize ans, une cérémonie d'initiation a lieu, au cours de laquelle on perce les oreilles de la jeune fille. A partir de ce moment-là, on considère qu'elle a atteint « l'âge de raison ». Elle porte des boucles d'oreilles et, plus qu'auparavant, acquiert, dans sa famille, des responsabilités. Elle songera bientôt au mariage.

Environ vers le même âge, les petits garçons bouddhistes ont aussi leur cérémonie d'initiation, le *shin-byu*. On leur rase le crâne et on leur passe la robe jaune qui symbolise, comme pour les moines bouddhistes, la renonciation aux choses de ce monde. Ils quittent leur famille pendant un certain temps et vivent la vie monastique.

Ce n'est que de manière discrète et chaste qu'un Birman fait connaître ses sentiments. Ce qui ne veut pas dire qu'une jeune Birmane baisse les yeux en présence d'un homme ni qu'elle s'enferme derrière des portes closes.

Les jeunes, garçons et filles, ont de multiples occasions de se rencontrer : à l'école ou à l'université, et aussi aux *pwés*, représentations en plein air qui durent trois nuits entières. Ils peuvent se voir aussi aux fêtes et même à la pagode, où l'on a le droit de se parler librement.

Ce que j'appellerais de la « réserve », dans les rapports entre jeunes, fait partie de l'attitude des garçons comme de celle des filles. Les jeunes gens, qui ont connu dans leur enfance la vie monastique, ont appris des moines le détachement des choses de ce monde. Ils pratiquent l'auto-discipline et le respect d'autrui.

Les filles, elles, sont plus mondaines, elles aiment la coquetterie, l'élégance et adorent porter des bijoux.

Cependant, depuis l'enfance, leurs mères leur inculquent la civilité et

comment se conduire avec les hommes. Il en résulte que filles et garçons ne recherchent pas les amourettes, mais le véritable amour et le mariage. Un garçon, d'ailleurs, n'est aucunement surpris lorsqu'une jeune fille qu'il « courtise », c'est-à-dire à qui il adresse des compliments, des poèmes qu'il a lui-même composés ou de petits cadeaux, lui demande s'il veut l'épouser. Evidemment, quand une fille fait à un garçon ce genre de demande en mariage, c'est qu'elle est déjà sûre de la réponse !

Bien que les parents puissent souhaiter que leur fille épouse tel ou tel jeune homme de leur choix, la décision revient à la jeune fille. La tradition birmane reconnaît que les sentiments du couple l'emportent sur la volonté des parents. Si les parents sont opposés à un mariage, les amoureux peuvent s'enfuir pour vivre ensemble. Le seul fait de vivre et de prendre ses repas ensemble tient lieu de liens du mariage.

Comme les parents ne tiennent pas

à ce genre de mariage par enlèvement, ils choisissent plutôt de suivre les conseils du vieux code birman, le *Dhammathat*, qui dit : « Lorsqu'une fille désire épouser un homme, ses parents doivent l'y autoriser pour éviter le déshonneur. »

Qu'il soit marié avec ou sans le consentement des parents, le jeune couple ne s'intègre ni à l'une ni à l'autre des cellules familiales. Le mariage émancipe les deux membres du couple. Les époux quittent leurs familles respectives et s'en vont vivre dans leur propre foyer. Le mot birman pour « mariage », *ein-daung-pyu*, signifie « fonder un foyer ».

En Birmanie, contrairement à ce qui existe dans maintes autres civilisations, la procréation n'est pas le but principal du mariage. Rien n'étant permanent sur cette terre, la famille bouddhiste ne se soucie pas de se perpétuer. Un Birman épouse une femme pour avoir une compagne et une associée pour toute la vie, avec laquelle il partagera ses joies, ses peines et sa

SUITE PAGE 32



Photo H. Antony, Londres © Holmes-Lebel



La

Les conclusions d'un sociologue après une série d'enquêtes en Amérique latine

par *Hernan San Martin*

UNE femme est une personne, exactement comme un homme est une personne. Cela paraît évident. Et pourtant, ce n'est pas facile à faire admettre dans la réalité de nombreuses sociétés contemporaines où subsiste le vieux mythe de l'infériorité de la femme et de la supériorité de l'homme.

HERNAN SAN MARTIN, sociologue et anthropologue chilien qui réside actuellement à Paris, a enseigné dans diverses universités d'Amérique latine et d'Afrique et collaboré avec les Nations unies dans le domaine de l'enseignement universitaire en Asie. Il est l'auteur de nombreux ouvrages dont *Salud y enfermedad en América Latina: un estudio antropológico (Santé et maladie en Amérique latine: étude anthropologique)*.



Nosotros los chilenos (*Nous, Chiliens*) avec une préface de Pablo Neruda (Prix Nobel de littérature, 1971) et *El hombre y sus comportamientos (L'homme et ses comportements, réponse à Konrad Lorenz)*.

Photo © René Maitéte, Escrennes, France

Machismo

suprématie du mâle

un mythe qui a la vie dure

Photo © Léon-Claude Vénézia, Paris



La plupart des traits que les hommes d'une époque donnée prennent pour des caractéristiques biologiques de la féminité ont été acquis par assimilation de coutumes, de traditions et de mythes liés aux fonctions sociales que l'on croit généralement être spécifiquement masculines ou féminines.

Autrement dit, on naît homme ou femme, c'est un fait génétique, mais le rôle social de l'homme et celui de la femme sont appris, ils sont un acquis culturel propre à chaque société. C'est à partir de là précisément que s'est développée une mythologie de masculinité et de féminité.

La plupart des sociétés contemporaines, par exemple, attendent de la femme qu'elle remplisse son rôle féminin dans le mariage, en bonne épouse et mère légitime. Et pourtant il est possible d'être mère sans être mariée, et en toute honnêteté ; mais la société pénalise la femme qui sort de la norme en lui rendant la maternité passablement désagréable.

L'homme, par contre, n'est l'objet d'aucune sanction comparable. Il s'ensuit que le mariage devient le but de la plupart des femmes dans la plupart des sociétés car la vie indépendante y est moins facile pour la femme que pour l'homme.

Ce qui aggrave la situation de la femme, c'est qu'il existe dans ces sociétés toute une éducation au mariage. Sans vouloir nullement s'opposer à cette institution, il faut pourtant bien constater à son propos que des mythes circulent sous forme de messages sociaux impératifs : mythe de la féminité, mythe du mariage inéluctable, mythe de la vieille fille, mythe de la virginité, etc., et, en opposition, le mythe du « machismo », c'est-à-dire de la divinisation du mâle, c'est-à-dire pratiquement de la « nécessaire dépendance » de la femme, le mythe de « l'autorité naturelle » de l'homme sur la femme. Ce qui revient à reconnaître à l'homme une supériorité tous azimuts.

Qu'y a-t-il de vrai dans tout cela ?

La profonde influence de la culture sur ce que le monde chrétien occidental a tenu pour « naturel » dans le comportement et les prérogatives des sexes n'a plus à être démontré.

Margaret Mead, la célèbre anthropologue américaine, rapporte à ce propos quelques observations qu'elle a faites auprès de trois populations différentes en Nouvelle-Guinée, dans le Pacifique :

« Nous avons constaté que chez les Arapesh, les hommes comme les femmes présentent un même caractère : vu sous l'angle familial, nous le qualifierions de « maternel » ; au point de vue sexuel, nous parlerions de sa « féminité ». Hommes et femmes, avons-nous observé, ont acquis l'habitude de coopérer, d'éviter tout comportement agressif, d'être attentifs aux besoins et aux désirs d'autrui. Que l'impulsion sexuelle puisse être chez l'homme et la femme une puissante force motrice, voilà une notion dont nous n'avons pas trouvé trace chez eux. ►

« Nous avons par contre observé chez les Mundugumor, hommes et femmes, un comportement brutal et agressif, une sexualité très affirmée, un caractère quasiment dépourvu de toute douceur maternelle. Là, hommes et femmes présentent à peu près ce type de caractère que, dans nos sociétés, nous rencontrons seulement chez le mâle rétif et violent.

« Ni les Arapesh, ni les Mundugumor ne se signalent par une différence marquée entre les sexes. L'idéal arapesh est l'homme doux et sensible, pourvu d'une épouse douce et sensible. L'idéal mundugumor est l'homme violent et agressif, pourvu d'une épouse violente et agressive.

« Dans une troisième population, celle des Chambuli, nous avons rencontré l'image exactement inversée des comportements masculins et féminins de nos propres sociétés : là, c'est la femme qui est le partenaire dominateur, impassible, dirigeant ; l'homme est effacé et soumis. »

On pourrait encore citer bien d'autres exemples montrant que la femme est capable de remplir non seulement les rôles qui lui sont dévolus en tant que femme, mais aussi ceux qu'on assigne au sexe masculin. Il est évident que ce qui a conduit pour une bonne part les gens à différencier les rôles masculins et les rôles féminins, c'est la formation reçue, ou l'absence de formation, ainsi qu'une éducation spécifiquement orientée.

Cette différenciation des rôles a commencé aux époques les plus reculées, lorsque, dans les sociétés communautaires archaïques, on se mit à répartir les tâches selon l'âge et le sexe. Et cette pratique de la répartition allait se développer jusqu'à être tenue pour un phénomène naturel.

Enfin, la différenciation des rôles de l'homme et de la femme s'est progressivement accentuée pour atteindre sa forme extrême dans la société hiérarchisée en classes économiques et sociales où le but était, et est encore, d'accumuler richesse et pouvoir.

Au Moyen Age, en Europe, on annexa la femme à l'inventaire des biens matériels, propriété de l'homme. Le mythe de la différenciation s'en trouva renforcé au point qu'aujourd'hui encore on trouve des gens pour soutenir, arguments à l'appui (moindre productivité intellectuelle de la femme, par exemple), la thèse de la supériorité mentale biologique de l'homme.

L'analyse de l'idéologie et du comportement qui caractérisent ce que l'on appelle le « machismo » en Amérique latine passe par l'observation du mythe de la dépendance de la femme.

Le « machismo », c'est le mythe de la supériorité et de l'autorité morale de l'homme sur la femme. Au-delà de ses aspects folkloriques, ce mythe fait autorité dans les sociétés stratifiées de notre époque. En effet, dans la plupart de ces sociétés, la suprématie sociale de l'homme a force de loi, ou est une véritable institution.

Le « machismo » se manifeste, sous la forme d'une idéologie oppressive, par toutes sortes de comportements, en particulier dans les domaines de l'économie, du travail et du sexe. La supériorité du mâle, qui est l'essentiel de ce mythe, apparaît sur ces plans et sur beaucoup d'autres où l'archétype de l'homme supérieur prend les traits du personnage mythique, dur, impérieux, autoritaire, courageux, agressif, paternel, sûr de lui, séducteur, polygame et, bien entendu, infidèle.

L'autre aspect de ce phénomène, le mythe de la féminité soumise, qui se concrétise essentiellement dans la dépendance sociale de la femme par rapport à l'homme, présente la femme comme une personne douce, soumise, dévouée, maternelle, bonne épouse, obéissante et fidèle, une personne qu'il faut respecter, même si on la maltraite de toutes les façons.

Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques de cette double mythologie. Il est basé sur les résultats des enquêtes menées par nos soins dans divers pays d'Amérique latine et qui font l'objet d'un ouvrage à paraître incessamment à Mexico (*L'homme et ses comportements ; réponse à Konrad Lorenz*, par Hernan San Martin et Sarella Henriquez).

Ces caractéristiques sont considérées comme « normales » et « naturelles » par la population. En fait, elles sont réelles et mythiques à la fois : réelles parce qu'elles sont présentes chez l'homme et chez la femme, à des degrés divers bien entendu ; mythiques parce qu'elles sont tenues pour « natu-

relles », c'est-à-dire innées, alors qu'elles sont acquises.

Evidemment, cette mythologie s'exprime différemment d'un pays à l'autre selon la culture, les structures économiques et sociales, l'influence de facteurs comme la religion ou la cohabitation de groupes ethniques différents avec interpénétration culturelle.

Mais le mythe reste toujours fonction de la structure économique et sociale, même dans des situations qui n'ont apparemment aucun rapport avec cette structure. Ainsi, les expressions « sexe fort » et « sexe faible » ne sont pas vides de sens. Car au fond, le système social en vigueur en Amérique latine valorise bien davantage l'homme que la femme comme élément de production. Sur le marché du travail, l'offre est différente pour l'un et pour l'autre. Il en va à peu près de même en ce qui concerne l'accès à l'éducation.

Cette mythologie, ces conditions sociales discriminatoires font que pour la plupart des femmes en Amérique latine, sauf dans deux ou trois pays, la destinée se confond avec le mariage. On retrouve ici un corollaire de la structure de la société. Dans le mariage se reflètent, en petit, la dépendance et l'idéologie oppressive imposées par l'homme ; l'instinct possessif de celui-ci s'exerce sur sa femme et sa famille. C'est lui le chef, à tous égards, et notamment dans un domaine fort important en Amérique latine, à savoir celui de « l'honneur » du groupe. De là sont nés d'autres mythes, par exemple celui de la « pureté » et de la virginité de la femme, exigences qui ne visent que

UN CATALOGUE DE STÉRÉOTYPES

Le tableau ci-dessous, établi par l'auteur de cet article, à la suite de son enquête menée dans divers pays d'Amérique latine, énumère les principaux stéréotypes encore appliqués aux hommes et aux femmes.

FÉMINITÉ	MASCULINITÉ
— douce et paisible	— dur, rude
— sentimentale	— froid
— affective	— intellectuel
— intuitive	— raisonnable, analytique
— impulsive, imprévoyante, étourdie	— ordonné, prévoyant
— superficielle	— profond
— fragile (sexe faible)	— fort
— soumise, docile	— impérieux, autoritaire
— dépendante et protégée (peureuse et pleurarde)	— indépendant, courageux « les hommes ne pleurent pas »
— timide	— hardi
— circonspecte, prudente	— agressif, audacieux
— maternelle	— paternel (?)
— coquette, séduisante, mais conquise	— sévère, séducteur
— inconstante	— stable
— jolie	— laid (?)
— indécise	— sûr de lui
— passive	— actif
— oubliuse de soi, dévouée	— sans-gêne, amoureux de ses aises
— envieuse	— généreux
— curieuse	— indifférent
— monogame	— polygame
— vierge	— expert et expérimenté en amour
— fidèle	— infidèle
— attachée à sa maison	— passionné par les affaires et la vie publique
— masochiste	— sadique
— hystérique	— obsessionnel

l'épouse et les filles, mais dont les hommes sont exempts. Cette situation a été légalisée par le « Droit indien » que l'Espagne a établi en Amérique latine à l'époque de la colonisation.

On retrouve une interprétation similaire de la « pureté » de la femme dans des castes de Sri Lanka (Ceylan) et de la côte Malabar, en Inde : le mariage précoce, antérieur à la puberté, y est de tradition, afin peut-être de préserver cette « pureté » par l'engagement matrimonial et l'obligation de fidélité. « L'honneur des hommes se conserve par l'intermédiaire de leurs femmes », dit un proverbe de ces régions. Ce qui confirmerait notre interprétation.

Pareille notion ne se rencontre pas qu'en Amérique latine ou en Asie. Divers sociologues ont étudié le concept de « l'honneur » dans des communautés rurales des sociétés méditerranéennes d'Europe. « L'honneur » y joue un rôle fort semblable à l'idée qu'on s'en fait en Amérique latine et, précisément, à ce qui existe encore au Mexique et en Colombie par exemple.

Ce qu'il importe de retenir de ces mythologies relatives aux sexes, c'est qu'elles sont oppressives et discriminatoires. La famille et les institutions sociales tendent à façonner un homme ou une femme plutôt qu'une personne. Le rôle d'homme et le rôle de femme sont distribués avant même que la personnalité soit suffisamment développée. Il s'ensuit que les enfants assument ces rôles en toute inconscience, quitte à les récuser lorsque plus tard, adultes, ils en découvrent l'artifice. Et c'est alors que la femme, l'opprimée, commence à revendiquer son émancipation.

Ce phénomène est également mis en évidence par l'analyse des raisons qui motivent le mariage. Une enquête faite au Chili entre 1968 et 1970 nous a donné entre autres ces résultats :

1. Pour quelles raisons la femme chilienne s'est-elle mariée ?

- Pour quitter la maison paternelle et être libre (?) .. 19 %
- Parce qu'elle se sentait seule 14 %
- Parce qu'elle craignait de rester vieille fille 13 %
- Parce qu'elle avait l'illusion d'être amoureuse 13 %
- Sous la pression des parents 12 %
- Parce qu'elle était réellement amoureuse 11 %
- Pour avoir un foyer à elle et le diriger 7 %
- Parce qu'elle avait besoin d'un appui 6 %
- Parce qu'elle voulait être mère 5 %

2. Pour quelles raisons l'homme chilien s'est-il marié ?

- Pour affirmer sa personnalité masculine 27 %
- Pour avoir des enfants, preuves de sa virilité 21 %



Photo © Shark International

« LE NEZ A COUDRE »
 Cette gravure anonyme du 17^e siècle compose à l'aide d'ustensiles ménagers un portrait satirique de la femme éternellement vouée aux lourdes tâches domestiques.

libertés sont révélatrices de la situation aliénante dans laquelle vit la grande masse de la population.

Dans une telle société, avec un système de valeurs qui consacre la discrimination sexuelle en privilégiant l'homme, la situation de la femme reste forcément précaire. Cela est en évidence dans tous les domaines : éducation, travail, sécurité sociale, université, droits civils, etc.

Pourtant, il y a quelques années, une enquête réalisée par l'Unesco (*Etude comparée sur l'accès des jeunes filles et des femmes à l'enseignement technique et professionnel*) montrait qu'il n'existe actuellement dans aucun pays du monde d'obstacles légaux à l'accès des femmes aux études, aux emplois, à une vie sociale sans entraves. Cela est vrai sur le plan formel. Mais il en va autrement dans la pratique.

Cuba, l'Argentine, le Chili, l'Uruguay sont des pays d'Amérique latine où la participation de la femme à tous les degrés de l'éducation, à l'emploi, à la vie civique, atteint le niveau le plus élevé. Cependant, au Chili par exemple, 25 pour cent seulement des femmes en âge de travailler ont un emploi ; et alors qu'en 1952 la main-d'œuvre féminine s'était élevée jusqu'à 25,3 % du nombre total des femmes en âge de travailler, ce pourcentage était retombé à 22,4 % en 1970.

Le pourcentage des femmes qui travaillent, loin de progresser, diminue. Ce phénomène, général en Amérique latine, résulte d'un développement insuffisant des forces de production et de la stagnation sociale causée par la dépendance économique.

D'autres éléments entrent aussi en ligne de compte. Ainsi, le fait d'avoir un emploi ne signifie pas nécessairement pour une femme l'émancipation sociale ni l'égalité de chances avec l'homme. En effet, la femme reste soumise à son mari et l'offre d'emploi n'est pas la même pour elle et pour lui. Il en va de même pour l'accès aux études et pour l'orientation professionnelle. Les registres d'inscriptions des étudiantes dans les universités chiliennes ces dix dernières années montrent que la plupart des femmes se préparaient à l'enseignement, à la pharmacie, au service social, aux fonctions paramédicales. Même constatation pour les métiers : plus de la moitié de la main-d'œuvre chilienne était affectée à quelques secteurs dits « féminins » : textiles, services, commerce de détail, alimentation.

La dépendance économique de la femme, ainsi que toute la mythologie relative à son infériorité en face de l'homme ont donc des liens organiques

► directs, non pas avec le fait d'être femme, mais avec les activités et les structures économiques du pays.

Si la femme ne participe pas du tout, ou trop peu, à la vie sociale, cela ne tient pas à une raison biologique ou psychologique inhérente à son sexe, mais à des raisons sociales qui ont fait obstacle jusqu'ici à sa participation. La révolte qui anime actuellement les jeunes et les femmes dans le monde est une réaction contre cette situation historique engendrée par la « société des hommes adultes ».

Les jeunes gens et les femmes réclament aujourd'hui leur juste place dans la société. Il ne s'agit pas d'un conflit de générations ou de sexes, et moins encore d'une intention agressive dirigée contre les adultes, comme le soutient Konrad Lorenz ; c'est seulement la revendication légitime d'une énorme masse de la population frustrée de ses responsabilités et de ses droits.

Ce qui rend la situation confuse,

c'est que nous assistons de nos jours à une pseudo-émancipation de la femme : on voit s'estomper certains traits superficiels du mythe du mâle et de la femelle, mais la vraie liberté n'est pas acquise pour autant.

S'il en est ainsi, c'est qu'il n'y aura pas de véritable émancipation de la femme tant qu'on n'aura pas obtenu une réelle émancipation de l'homme, c'est-à-dire de toute cette partie de l'humanité qui vit aujourd'hui aliénée.

Ce n'est pas en quittant la maison paternelle pour se marier que les femmes auront conquis leur liberté, ni en travaillant comme salariées dans un bureau ou une usine pour retrouver ensuite chez elles la routine quotidienne des tâches ménagères.

Interrogé à ce sujet, le célèbre philosophe américain Herbert Marcuse répondait ceci :

« Si l'on soutient qu'en tout état de cause les femmes devraient sortir de

chez elles et prendre un emploi, je me demande si on est en droit d'appeler cela une libération. Ce que l'on obtiendra ainsi, ce seront des milliers et des milliers de nouvelles secrétaires tenues de rester assises plus de huit heures par jour dans un bureau, à écrire sur des sujets stupides, sous la stupide dictée de stupides patrons, ou bien de rester debout huit heures par jour devant un travail à la chaîne. Ce n'est pas une libération. »

Il ne peut y avoir de femmes libres que dans une société libre. Mais il faut pour cela qu'il y ait aussi des hommes libres. Les problèmes sociaux de la femme sont les mêmes que ceux de l'homme. En conséquence, la libération des deux sexes par rapport à la dépendance, aux situations mythiques, à l'aliénation, doit être un problème commun qu'il faut résoudre conjointement.

■ **Hernan San Martin**

CARNET D'UNE JEUNE BIRMANE (suite de la page 27)

fortune. On n'a pas à faire en sorte que le nom de famille se perpétue puisqu'il n'y a pas de nom de famille.

Un nom est quelque chose de personnel. Après le mariage, la femme garde son nom sans lui substituer ni lui adjoindre celui de son mari. Les enfants ont des noms qui n'ont rien à voir avec ceux de leurs parents. Alors que, dans la société occidentale, la femme enceinte et son mari consultent le calendrier pour y choisir le nom d'un saint qu'ils donneront à leur enfant comme nom de baptême, en Birmanie, on choisit le nom beaucoup plus tard. Les parents observent la nature et le caractère de l'enfant et le nomment en fonction de ces considérations. En fonction aussi, de considérations astrologiques, suivant le jour et l'heure de la naissance.

Le nom est un tout : il n'est pas composé d'un prénom et d'un nom de famille. En général, il a une signification. Il est d'ordinaire flatteur, mais pas toujours. On voit, par exemple, des petites filles nommées *Wet-Ma*, c'est-à-dire *Cochonnette*. Quand elle grandit, si son nom ne lui plaît pas, ou qu'elle trouve qu'il ne s'applique pas à sa personnalité, elle peut le changer, (les garçons aussi, bien entendu). Dans les villes, il suffit d'annoncer son changement de nom dans les journaux.

Le mariage n'ayant pas de signification sacramentelle, il n'y a pas de cérémonie religieuse. Pas de cérémonie officielle non plus. On ne prononce le « oui » ni devant un prêtre ni devant Monsieur le Maire. La cérémonie a lieu en présence des familles et des amis qui sont tous témoins.

Les choses se passent très simplement : les mariés superposent leurs mains droites sur un coussin, ils mangent dans le même bol d'argent et le

mariage est prononcé. Après le mariage, ni l'un ni l'autre des conjoints ne porte d'alliance. Il n'y a pas de signe extérieur qui indique que l'on est marié ou non. L'union est symbolisée par ce bol d'argent que le couple conserve précieusement.

Les lois concernant le mariage ont, depuis des siècles, été en avance sur celles de la plupart des pays occidentaux. Les droits et les responsabilités des conjoints sont égaux et réciproques. Tant que le mariage dure, tous les biens constituent un tout indivisible. Il n'y a pas de contrat et le régime de la communauté est le seul qui existe. Le mariage est maintenu par l'accord mutuel des époux.

En Birmanie, le divorce peut être obtenu par consentement mutuel alors qu'en France, jusqu'ici, il fallait, même si les époux étaient d'accord pour divorcer, prouver les torts de l'un d'eux. En cas de divorce par consentement mutuel, chaque époux reprend ce qui lui appartenait avant le mariage. Les acquêts sont considérés comme propriété commune et partagés également entre les époux. Bien que le divorce puisse être obtenu facilement, il est très rare.

Les idées égalitaires, qui se reflètent dans le droit coutumier bouddhiste de Birmanie, ont assez de force pour influencer aussi les non-bouddhistes. Un exemple : le décret musulman concernant la dissolution du mariage. Ce décret qui a été approuvé par le Congrès musulman de Birmanie sans difficulté particulière, a pris force de loi en mars 1953. Il donne aux Birmanes musulmanes les mêmes droits qu'aux Birmanes bouddhistes, c'est-à-dire une égale possibilité de divorcer et la restitution de leur part de biens à la dissolution du mariage.

Cette mesure a provoqué de vives

protestations dans d'autres pays musulmans où la femme n'a aucun recours contre la décision arbitraire et unilatérale du mari qui veut divorcer, avec ou sans raisons. La musulmane de Birmanie jouit maintenant du même statut que sa sœur bouddhiste et, comme elle, ne porte pas de voile.

En Birmanie, les relations entre hommes et femmes sont établies sur un plan d'égalité. Alors qu'en France, par exemple, il arrive qu'un homme offre « galamment » son siège à une femme ou s'efface pour la laisser passer, il n'en va pas de même en Birmanie où les femmes ne bénéficient pas de ce genre d'attentions. En fait, les règles de préséance, en Birmanie, s'appliquent à l'âge et non au sexe. Les Birmanes respectent infiniment leurs aînés. Une femme jeune offrira sa place à un vieil homme.

Le mari français, dit-on, lorsqu'il rentre de son travail, a tendance à mettre ses pantoufles, à regarder la télévision et à lire son journal tandis que son épouse, même si elle a, elle aussi, travaillé toute la journée à l'extérieur, s'occupera de ses enfants, préparera le dîner, servira à table, lavera la vaisselle etc. Bien que les Birmanes, aux yeux des Occidentaux, ne semblent pas très galants en public, ils n'hésitent pas à partager les tâches familiales. Un Birman n'a pas honte de faire la cuisine et de laver la vaisselle. Il n'est pas rare de voir un Birman endormant son bébé en fredonnant une berceuse pendant que sa femme lit le journal.

Le Birman a beau trouver tout naturel de participer aux travaux ménagers, c'est tout de même à la femme qu'incombe la responsabilité de la maison. C'est elle, en général, qui tient les cordons de la bourse. Traditionnellement aussi le commerce est entre

Nos lecteurs nous écrivent

TRAVAIL MANUEL ET FORMATION DE L'ESPRIT

Dans le numéro de mai 1974 du « Courrier de l'Unesco », Julian L. Simon envisage le problème de la croissance démographique et de la répartition entre tous des biens essentiels à la vie. Il souligne que « les bébés consomment, mais ne produisent pas » et « qu'ils n'influencent sur le produit national brut avant au moins vingt ans ». Aussi « bien des gens craignent que si la population augmente aujourd'hui, les ressources naturelles viendront à manquer aux populations futures ».

Par ailleurs, votre numéro d'octobre 1973 s'élevait, et à juste titre, contre le fait que plus de 40 millions d'enfants de moins de quatorze ans travaillaient dans le monde.

Ainsi, d'une part, les enfants ne produisent rien (et ne font que consommer) et, d'autre part, ils ne font que travailler au détriment de leur santé et de leur développement.

Je voudrais rappeler qu'une solution existe et qu'elle évite ces deux extrêmes. Elle a été proposée par deux éminents éducateurs (Robert Owen au 19^e siècle et Anton S. Makarenko, il y a quelque quarante ans) et confirmée par la pratique. Elle consiste à associer travail, étude et formation, et cela dès l'âge de neuf ans. La production mécanique a rendu une telle association possible, car, à la différence du travail manuel, elle n'exige pas une grande force physique. Mais la production mécanique a aussi suscité le besoin d'associer étude et travail, parce qu'elle est basée sur l'application de connaissances scientifiques que l'on maîtrise bien mieux en appliquant ce savoir théorique dans la pratique.

Lors de l'expérience de A.S. Makarenko, cinq cents enfants de neuf à dix-huit ans subvenaient à leurs propres besoins, à ceux de l'école et de l'usine, rien que par leur travail ; ils dépensaient 40 000 roubles par an pour aller au théâtre, 200 000 roubles pour les voyages et les excursions de l'ensemble de la collectivité, tout en remettant à l'Etat un bénéfice net de 5 millions de roubles par an. En d'autres termes, chaque enfant « produisait » un béné-

fice de 833 roubles par mois (au taux officiel du rouble dans les années 1930). Les enfants travaillaient quatre heures par jour et recevaient tous une éducation de niveau secondaire. Ils apprenaient un métier en même temps que les orphelins et les enfants abandonnés devenaient des membres à part entière dans la société.

Dans le cadre de la production mécanique, l'association du travail et de l'étude entraîne des effets positifs sur la formation du personnel, la croissance de la productivité et le développement de l'industrie et de la technologie. Cette association est aussi bénéfique pour la santé et le développement physique des enfants et des adolescents, car le temps de travail est maintenant limité (de une à trois heures, selon l'âge) et ils ne sont pas affectés à des postes fatigants ni au travail de nuit.

Le fait important est que le travail est en rapport étroit avec la formation et le développement des enfants. La question de la délinquance juvénile est par le fait même éliminée.

Lorsque les sociétés auront résolu le problème de l'association travail-études, enfants et adolescents auront un rôle complètement différent à jouer dans la croissance démographique. Ne faudrait-il pas souligner l'importance de cette association lors de la discussion des questions démographiques ?

A.I. Novikov
Instituteur
Perm, URSS

A PROPOS DES ESQUIMAUX UN GRAND PROBLÈME DE NOTRE ÉPOQUE

J'ai fort apprécié le numéro de janvier du « Courrier de l'Unesco » (Les Esquimaux, un peuple qui ne veut pas disparaître). J'ai pu découvrir ce peuple esquimau, ses mœurs, sa culture, mais surtout l'affrontement souvent vif entre cette civilisation millénaire et la civilisation moderne.

A cet égard, la lettre de Dan George, le chef indien, est poignante ; chaque fois qu'un peuple est soumis à la domination étrangère, il se désintègre progressivement. C'est pourquoi l'auto-détermination des peuples devrait être

une constante universelle. Malheureusement, trop nombreux sont encore les peuples qui connaissent un autre sort. En ce sens, ce numéro ouvre la voie à une réflexion plus approfondie sur ce problème crucial de notre époque. Je souhaiterais que vous développiez ce sujet dans de prochains numéros.

Farid Younsi
Villeurbanne, France

POUR UNE HARMONIE UNIVERSELLE

J'accorde un grand intérêt à votre revue et je voudrais souligner l'importance de votre numéro de janvier 1973 (« Pour que Terre demeure ») consacré à la préservation de la biosphère. J'espère que votre revue devrait traiter de ces problèmes sans relâche pour faire comprendre à chacun que l'homme et la nature sont indissociables. Vous devriez montrer aux générations montantes la joie et le bonheur de vivre en harmonie avec la nature, en accordant autant de place que possible à la préservation de la biosphère.

Tofik Safarov
Bakou, Azerbaïdjan
URSS

CONTRE LE RACISME

Cela fait maintenant plus de dix ans que je connais votre revue et chaque mois elle traite d'un sujet enrichissant et qui me passionne.

Cependant, je pense que dans le numéro consacré à Léonard de Vinci (octobre 1974) une page en couleurs manquait ; alors qu'elle ne me semblait pas nécessaire dans celui de juillet-août (Année Mondiale de la Population), où deux couleurs avec divers points de trame auraient suffi.

J'aimerais aussi vous demander de traiter d'un sujet d'actualité qui me tient à cœur, c'est le racisme.

Les travailleurs, d'origine arabe surtout, en font les frais en France. A tel point qu'un membre du Gouvernement a dit à la Télévision qu'une campagne serait mise en œuvre afin d'informer les gens sur ce problème et de les éclairer pour contrarier les menées des groupes racistes.

Max Boulet
Paris, France

les mains des femmes. Sur les marchés, tout en fumant leurs gros *cheeroots*, les cigares birmanes, ou en mâchant du bétel, elles vendent leurs marchandises ou tiennent un petit éventaire où elles offrent au passant des choses à manger qui, probablement, ont été préparées par leurs maris pendant qu'elles s'habillaient.

Les jeunes filles aiment beaucoup tenir un petit magasin : c'est pour elles l'occasion de rencontrer des jeunes gens et peut-être leur futur mari. Quoi qu'il en soit, mariées ou non, les Birmanes sont très sociables et réputées pour leur grand sens du commerce.

Il est donc de coutume qu'en Birmanie l'homme et la femme travaillent de manière complémentaire. De nos jours, l'industrialisation a amené de nouveaux types d'emploi auxquels les femmes se sont rapidement adaptées. Avec les hommes, les femmes ont pris

le chemin des ateliers, des usines et des bureaux.

Elles sont devenues professeurs, médecins, ingénieurs, avocates, juges et même parachutistes dans l'armée. Il paraît que les parachutistes birmanes sont les meilleures de l'Asie du Sud-Est. En revanche, on trouve beaucoup d'hommes sténo-dactylographes.

Il n'y a pas non plus, dans les petites annonces des journaux, de rubrique des « emplois féminins ». Les traditions égalitaires permettent aux femmes l'accès du travail à tous les niveaux. Aucune institution, aucune grande école qui ne soit ouverte aux femmes.

La société birmane admet aisément que les femmes occupent des postes supérieurs dans diverses sphères, et même certains postes qui, durant la période coloniale, étaient strictement réservés aux hommes. L'évolution de

la société a, comme on le voit, étendu la responsabilité des femmes, responsabilité qui, jusqu'à une certaine époque, ne se manifestait qu'au niveau de la famille et du petit commerce.

Quant à la politique, depuis les temps reculés où elles pouvaient être reines ou *myothugyis*, c'est à dire chefs héréditaires d'un groupe de villages, les Birmanes s'y sont toujours intéressées. Depuis l'indépendance, elles sont députés et ministres. Ce sont aussi des électrices consciencieuses : aux élections de 1960, 80 % des femmes ont voté.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'il n'y ait pas de Mouvement de Libération des Femmes en Birmanie. Elles n'ont rien à y gagner puisque la société où elles vivent s'est toujours proclamée une « société d'égaux », dans tous les sens du terme.

■ Khin Myo Than

LECTURES

Le rôle du cinéaste africain dans l'éveil d'une conscience de civilisation noire dans *Présence africaine*
18, rue des Ecoles, 75005 Paris.
n° 90, 2^e trimestre 1974, le numéro :
12 F Abonnement annuel 25 F

Yunus Emre
par Sabahattin Eyuboglu
traduit par Azra Erhat
Edité par la
Commission nationale turque
pour l'Unesco
Ankara 1974

Groenland
Univers de cristal
par Louis Rey
Ed. Flammarion, Paris, 1974
Prix 48 F



Aux éditions Plon, Paris
Collection - Terre Humaine -
dirigée par Jean Malaurie

Un village anatolien
par Mahmoud Makal
Yanoama

par Ettore Biocca
Des affaires de famille
par Francis A.J. Ianni

Mémoires d'un village anglais
par Ronald Blyth

Fanshen
par William H. Hinton

Histoire de
la campagne française
par Gaston Roupnel

A Paris, peintures de femmes indiennes



Du 21 mars au 19 mai 1975, une exposition sans précédent aura lieu à Paris, au Pavillon de Marsan, Palais du Louvre. Organisée par l'Union centrale des Arts décoratifs, cette exposition groupera 200 peintures et dessins dus à des femmes peintres du Mithila, région de l'État de Bihar, en Inde, entre le Gange et le Népal. Au Mithila, pays de haute civilisation où le régime matriarcal était jadis en vigueur, ce sont toujours les femmes qui peignent lors des grandes fêtes les images des dieux du panthéon indien. Leurs œuvres témoignent d'un art parfaitement original et toujours renouvelé.

LATITUDES ET LONGITUDES

Mort de Sir Julian Huxley premier Directeur général de l'Unesco

Le grand savant anglais Sir Julian Huxley est décédé à Londres le 14 février dernier. Biologiste mondialement connu pour ses travaux sur l'embryologie, il fut le premier Directeur général de l'Unesco, de 1946 à 1948.

En apprenant son décès, M. Amadou Mahtar M'Bow, Directeur général de l'Unesco, a déclaré : « Sir Julian Huxley aura été l'un des grands bâtisseurs de l'Unesco ; il sut tracer quelques-unes des orientations essentielles qui marquent encore les activités de l'Organisation. Parmi ses initiatives, il faut accorder une place privilégiée à celles que Sir Julian sut prendre pour l'étude des problèmes de l'environnement et de la protection de la nature, car en 1948, on était loin de les reconnaître comme relevant de la coopération internationale. C'est sous sa direction que l'Unesco parraina la création de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources. »

C'est au cours du mandat de Sir Julian que l'on vit naître, a poursuivi M. M'Bow, « la plus grande entreprise de l'Unesco dans le domaine des sciences humaines, cette *Histoire du développement scientifique et culturel de l'humanité*, à la réalisation de laquelle Sir Julian resta associé après avoir quitté ses fonctions. »

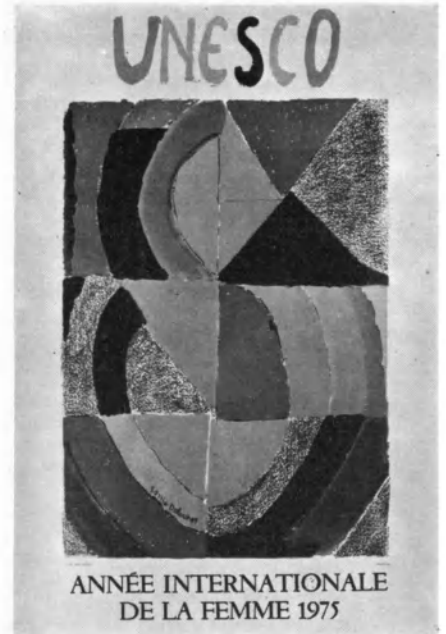
« Toutefois, le plus important peut-être est que Sir Julian aura donné à l'Organisation la conception qu'un savant humaniste de sa génération pouvait avoir du monde et de son avenir. Pour lui, la science était, comme l'éducation et la culture, un instrument que l'homme se doit d'utiliser au service du bien-être, de la paix et de la justice. Tel est l'exemple qu'il a légué à ceux qui continuent de travailler pour l'Unesco. »

L'Université des Nations Unies à Tokyo

Le Japon a d'ores et déjà accordé une dotation de vingt millions de dollars à l'Université des Nations Unies à Tokyo, sur le fonds de cent millions de dollars qu'il versera à l'Université au cours de la période 1974-1978. Le gouvernement du Sénégal contribue au budget de cette Université pour cinq millions de francs CFA (22 000 dollars) répondant ainsi à l'appel de la Conférence générale de l'Unesco, en novembre dernier, aux Etats membres pour l'augmentation du fonds de dotation de l'Université grâce à des contributions volontaires.

L'Histoire de l'Unesco en Braille

L'Unesco vient de publier une brochure de quatre mille mots en Braille décrivant ses activités et son travail au cours des trente dernières années. On prévoit l'enregistrement sur cassette du contenu de cette brochure, enregistrement destiné aux aveugles qui ne connaissent pas le Braille. Adresser les demandes, en Braille le cas échéant, d'exemplaires gratuits de la brochure, publiée en français, anglais et espagnol, à M.F.H. Potter, Service des Visiteurs, Division de la liaison avec le public, Unesco, 7, place de Fontenoy, 75700 Paris.



Affiche de l'Unesco

L'affiche de l'Unesco pour l'Année Internationale de la Femme est dessinée par Sonia Delaunay et a été éditée en collaboration avec l'International Association of Art (IAA). C'est la première d'une série d'affiches qui seront publiées sur des thèmes de l'Unesco ou des Nations Unies, comme la défense des Droits de l'homme, dans le cadre d'un projet commun à l'Unesco et l'IAA : « Artistes pour l'Unesco ».

En bref

■ Selon certains experts des Nations Unies, on pourra bientôt transformer en matériaux de construction bon marché toutes sortes de déchets, y compris la balle de riz, l'écorce de noix de coco et les fibres de canne à sucre.

■ D'après l'OMS, la variole est bien près de disparaître de notre planète ; en décembre 1974, on ne signalait que 1 400 cas de variole dans le monde, soit 90 % de moins qu'en décembre 1973.

■ D'ici 1978, il y aura dans le monde une pénurie de papier atteignant plus de 16 millions de tonnes (soit dix fois plus qu'en 1974), selon les estimations de la FAO et d'une étude des Nations Unies.

Participez à l'Année Internationale de la Femme grâce aux Bons d'Entraide de l'Unesco

■ Demandez notre brochure sur les programmes d'éducation rurale des jeunes filles et des femmes, placés sous les auspices du Programme de l'Unesco pour les Bons d'Entraide en Afrique, dans les États arabes, en Asie et en Amérique latine.

■ Écrire directement à : UNESCO, Bureau des Bons d'Entraide, place de Fontenoy, 75700 PARIS.

cultures

volume II n° 1



Les Presses de l'Unesco et la Baconnière

269 pages, 32 pages d'illustrations

Le cinéma de l'histoire

C'est le thème du dernier numéro de CULTURES revue trimestrielle de l'Unesco

Au sommaire

■ Le film historique : problèmes de réalisation. Le film historique : document ou œuvre d'art ? Le film historique et le héros populaire. Le film historique soviétique : art et idéologie. L'Empire et la monarchie britanniques au cinéma. « Être » ou « avoir été » : le film italien, le temps et l'histoire. De l'épopée à la parodie : le général Custer et les Indiens. Le cinéma historique latino-américain : l'épopée des vaincus. Le nouveau cinéma roumain : une vocation populaire. Le film japonais : images d'une culture.

■ Thèmes déjà traités par CULTURES en 1974 : Musique et société. La culture populaire ; L'architecture ; Sport et culture. La musique et les cultures musicales. Culture et traditions d'Asie.

■ CULTURES, publié simultanément en français et en anglais, est édité conjointement par l'Unesco et les Editions de la Baconnière.

Spécimen gratuit sur demande

Prix du numéro : 22 francs français

Prix de l'abonnement annuel (4 numéros) : 75 francs français

Pour la France : Unesco, Office des Publications 7, place de Fontenoy, 75700 Paris

Pour la Suisse : Les Éditions de la Baconnière CH-2017 Boudry-Neuchâtel

Pour les autres pays : Auprès des agents de vente des publications de l'Unesco (ci-dessous) au tarif de souscription en monnaie locale.

Pour vous abonner ou vous réabonner et commander d'autres publications de l'Unesco

Vous pouvez commander les publications de l'Unesco chez tous les libraires ou en vous adressant directement à l'agent général (voir liste ci-dessous). Vous pouvez vous procurer, sur simple demande, les noms des agents généraux non inclus dans la liste. Les paiements des abonnements peuvent être effectués auprès de chaque agent de vente qui est à même de communiquer le montant du prix de l'abonnement en monnaie locale.

ALBANIE. N. Sh. Botimeve Naim Frasheri, Tirana. — **ALGÉRIE.** Institut pédagogique national, 11, rue Ali-Haddad, Alger. Société nationale d'édition et de diffusion (SNED), 3, bd Zirout Youcef, Alger. — **RÉP. FÉD. D'ALLEMAGNE.** Unesco Kurier (Édition allemande seulement) : 53 Bonn 1, Colmantstrasse 22, C.C.P. Hambourg, 276650. Pour les cartes scientifiques seulement : Geo Center, D7 Stuttgart 80, Postfach 800830. Autres publications : Verlag Dokumentation, Postfach 148, Jaisersstrasse 13, 8023 München-Pullach. — **RÉP. DÉM. ALLEMANDE.** Buchhaus Leipzig, Postfach 140, Leipzig. Internationale Buchhandlungen, en R.D.A. — **AUTRICHE.** Verlag Georg Fromme et C°, Arbeitergasse 1-7, 1051 Vienne. — **BELGIQUE.** Ag. pour les pub. de l'Unesco et pour l'édition française du « Courrier » : Jean De Lannoy, 112, rue du Trône, Bruxelles 5. CCP 708-23. Édition néerlandaise seulement : N.V. Handelsmaatschappij Keesing, Keesinglaan 2-18, 2 100 Deurne-Antwerpen. — **BRÉSIL.** Fundação Getúlio Vargas, Serviço de Publicações, Caixa postal 21120, Praia de Botafogo, 188, Rio de Janeiro, GB. — **BULGARIE.** Hemus, Kantora Literatura, Bd Rousky 6, Sofia. — **CAMÉROUN.** Le Secrétaire général de la Commission nationale de la République fédérale du Cameroun pour l'Unesco B.P. N° 1 061, Yaoundé. — **CANADA.** Information Canada, Ottawa (Ont.). — **CHILI.** Editorial Universitaria S.A., casilla 10220, Santiago. — **RÉP. POP. DU CONGO.** Librairie populaire, B.P. 577, Brazzaville. — **COTE-D'IVOIRE.** Centre d'édition et de diffusion africaines. Boite Postale 4541, Abidjan-Plateau. — **DAHOMÉY.** Librairie nationale, B.P. 294, Porto Novo. — **DANEMARK.** Ejnar Munksgaard Ltd, 6, Norregade, 1165 Copenhagen K. — **ÉGYPTE (RÉP. ARABE D').** National Centre for Unesco Publications, N° 1 Talaat Harb Street, Tahrir Square, Le Caire; Librairie Kasr El Nil, 38, rue Kasr El Nil, Le Caire. — **ESPAGNE.** Toutes les publications et compris le Courrier : Ediciones Iberoamericanas, S.A., calle de Oñate, 15, Madrid 20; Distribución de Publicaciones del Consejo Superior de Investigaciones Científicas, Vitrubio 16, Madrid 6; Librería del Consejo Superior de Investigaciones Científicas, Egipticias, 15, Barcelona. Pour « le Courrier »

seulement : Ediciones Liber, Apartado 17, Ondarroa (Vizcaya). — **ÉTATS-UNIS.** Unipub, a Xerox Education Company, Box 433, Murray Hill Station, New York, N.Y. 10016. — **FINLANDE.** Akateeminen Kirjakauppa, 2, Keskuskatu Helsinki. — **FRANCE.** Librairie Unesco, 7-9, place de Fontenoy, 75700 Paris. C.C.P. 12.598-48. — **GRÈCE.** Anglo-Hellenic Agency 5 Koumpari Street Athènes 138. — **HAÏTI.** Librairie « A la Caravelle », 36, rue Roux, B. P. 111, Port-au-Prince. — **HAUTE-VOLTA.** Librairie Actie, B.P. 64. Librairie Catholique Akadémiai Könyvesbolt, Váci U. 22, Budapest V.A.K.V. Könyvtárosok Boltja, Népköztársaság utja 16, Budapest VI. — **INDE.** Orient Longman Ltd.: Nicol Road, Ballard Estate, Bombay 1; 17 Chitranjan Avenue, Calcutta 13. 36a Anna Salai Mount Road, Madras 2. B-3/7 Asaf Ali Road, Nouvelle-Delhi, Publications Section, Ministry of Education and Social Welfare, 72 Theatre Communication Building, Connaught Place, Nouvelle-Delhi 1. Oxford Book and Stationery Co., 17 Park Street, Calcutta 16, Scindia House, Nouvelle-Delhi. 80/1 Mahatma Gandhi Road, Bangalore-560001. 3-5-820 Hyderguda, Hyderabad-500001. — **IRAN.** Commission nationale iranienne pour l'Unesco, av. Iranchahr Chomali N° 300, B.P. 1533, Téhéran. — **IRLANDE.** The Educational Co of Jr. Ltd., Ballymont Road Walkinstown, Dublin 12. — **ISRAËL.** Emanuel Brown, formerly Blumstein's Bookstores : 35, Allenby Road et 48, Nachlat Benjamin Street, Tel-Aviv. Emanuel Brown 9 Shlomzion Hamalka Street, Jérusalem. — **ITALIE.** Licosas, (Libreria Commissionaria Sansoni, S.p.A.) via Lamarmora, 45, Casella Postale 552, 50121 Florence. — **JAPON.** Maruzen Co Ltd., P.O. Box 5050, Tokyo International, 100,31. — **RÉPUBLIQUE KHMÈRE.** Librairie Albert Portail, 14, avenue Bouilloche, Phnom-Penh. — **LIBAN.** Librairies Antoine, A. Naouf et Frères, B.P. 656, Beyrouth. — **LUXEMBOURG.** Librairie Paul Bruck, 22, Grand-Rue, Luxembourg. — **MADAGASCAR.** Toutes les publications : Commission nationale de la République malgache, Ministère de l'éducation nationale, Tananarive. — **MALI.** Librairie populaire du Mali, B.P. 28, Bamako. — **MAROC.** Librairie « Aux belles images », 281, avenue Mohammed V, Rabat. CCP 68-74. « Courrier de l'Unesco » : pour les membres du corps enseignant : Commission nationale marocaine pour l'Unesco 20, Zen kat Mourabatine, Rabat (C.C.P. 324-45). — **MARTINIQUE.** Librairie « Au Boul'Mich », 1, rue Perrinon, et 66, av. du Parcquet, 972 - Fort-de-France. — **MAURICE.** Nalanda Co. Ltd., 30, Bourbon Street Port-Louis. — **MEXIQUE.** CILA (Centro interamericano de Libros Académicos), Sullivan 31-Bis, Mexico 4 D.F.

— **MONACO.** British Library, 30, boulevard des Moulins, Monte-Carlo. — **MOZAMBIQUE.** Salema & Carvalho Ltda caixa Postal, 192, Beira. — **NIGER.** Librairie Mauclet, B.P. 868, Niamey. — **NORVÈGE.** Toutes les publications : Johan Grundt Tanum (Booksellers), Karl Johans gate 41/43, Oslo 1. Pour « le Courrier » seulement : A.S. Narvesens, Litteraturtjeneste Box 6125 Oslo 6. — **NOUVELLE-CALÉDONIE.** Reprex S.A.R.L., B.P. 1572, Nouméa. — **PAYS-BAS.** « Unesco Kœrier » (Édition néerlandaise seulement) Systemen Keesing, Ruysdaelstraat 71-75, Amsterdam-1007. Agent pour les autres éditions et toutes les publications de l'Unesco : N.V. Martinus Nijhoff Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage. — **POLOGNE.** Toutes les publications : ORWN PAN. Palac Kultury i Nauki, Varsovie. Pour les périodiques seulement : « RUCH » ul. Wronia 23, Varsovie 10. — **PORTUGAL.** Dias & Andrade Ltda, Livraria Portugal, rua do Carmo, 70, Lisbonne. — **ROUMANIE.** I.C.E. Libri P.O.B. 134-135, 126 calea Victoriei, Bucarest. Abonnements aux périodiques Rompresfilatelia, calea Victoriei nr. 29, Bucarest. — **ROYAUME-UNI.** H.M. Stationery Office, P.O. Box 569, Londres S.E.1. — **SÉNÉGAL.** La Maison du Livre, 13, av. Roume, B.P. 20-60, Dakar. Librairie Clairafrique, B.P. 2005, Dakar; Librairie « Le Sénégal » B.P. 1594, Dakar. — **SUÈDE.** Toutes les publications : A/B C.E. Fritzes Kungl. Hovbokhandel, Fredsgatan, 2, Box 16356, 103 27 Stockholm, 16. Pour « le Courrier » seulement : Svenska FN-Förbundet, Skolgränd 2, Box 150-50, S-10465 Stockholm - Postgiron 184692. — **SUISSE.** Toutes les publications : Europa Verlag, 5, Rämistrasse, Zurich. C.C.P. 80-23383 Payot, 6, rue Grenus 1211, Genève 11, C.C.P.-12.236. — **SYRIE.** Librairie Sayegh Immeuble Diab, rue du Parlement. B.P. 704, Damas. — **TCHÉCOSLOVAQUIE.** S.N.T.L., Spalena 51, Prague 1-(Exposition permanente); Zahranicni Literatura, 11 Soukenicka, Prague 1. Pour la Slovaquie seulement : Alfa Verlag Publishers, Hurbanovo nam. 6, 893 31 Bratislava. — **TOGO.** Librairie Évangélique, BP 378, Lomé; Librairie du Bon Pasteur, BP 1164, Lomé; Librairie Moderne, BP 777, Lomé. — **TUNISIE.** Société tunisienne de diffusion, 5, avenue de Carthage, Tunis. — **TURQUIE.** Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi; Beyoglu, Istanbul. — **U.R.S.S.** Mejdunarodnaja Kniga, Moscou, G-200. — **URUGUAY.** Editorial Losada Uruguay, S.A. Libreria Losada, Maldonado, 1092, Colonia 1340, Montevideo. — **VIET-NAM.** Librairie Papeterie Xuân-Thu, 185-193, rue Tu-Do, B.P. 283, Saigon. — **YOUgoslavIE.** Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27, Belgrade. Drzavna Zaloza Slovenije Mestni Trg. 26, Ljubljana. — **RÉP. DU ZAIRE.** La Librairie, Institut national d'études politiques B.P. 2307, Kinshasa. Commission nationale de la Rép. du Zaïre pour l'Unesco, Ministère de l'éducation nationale, Kinshasa.



« Salaire égal et tout de suite »

« Femmes, unissez-vous », « Salaire égal, tout de suite », voilà ce que disent, en anglais, ces appels brandis dans les rues de Londres au cours d'une récente manifestation. Ils témoignent de la pugnacité des mouvements féministes anglais qui ont été à l'avant-garde de la lutte, dans le monde, pour l'égalité des droits des femmes. Voir en pages 8-9 notre répertoire chronologique des grandes étapes de l'émancipation de la femme.

Photo Blye-Paine
© Camera Press, Londres